

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 7 mai 1993

Plenaire vergadering
van vrijdag 7 mei 1993

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	745
INTERPELLATIONS:	
— De M. de Patoul à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'évaluation de la politique de l'emploi et en particulier, les primes à l'emploi»	745
— Interpellation jointe de M. Smits, concernant «le peu d'impact sur l'emploi des mesures prises en faveur du développement du tourisme dans la Région de Bruxelles-Capitale»	745
— Interpellation jointe de Mme Neyts-Uyttebroeck, concernant «la problématique du personnel de l'Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEM)»	745
— Interpellation jointe de M. Lemaire, concernant «l'usage des excédents de subventions non régularisés à l'ORBEM et particulièrement quant au Fonds budgétaire interdépartemental de l'emploi (FBI)»	745
— Interpellation jointe de M. Vandebussche, concernant «la politique en matière d'exclusion sociale et d'insertion socio-professionnelle»	745
Poursuite de la discussion conjointe. — <i>Orateurs:</i> MM. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, de Patoul, Smits	745

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	745
INTERPELLATIES:	
— Van de heer de Patoul tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de beoordeling van het tewerkstellingsbeleid en in het bijzonder de tewerkstellingspremies»	745
— Toegevoegde interpellatie van de heer Smits, betreffende «de geringe invloed die de maatregelen ten gunste van de ontwikkeling van het toerisme in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hebben gehad op de werkgelegenheid»	745
— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Neyts-Uyttebroeck, betreffende «de personeelsproblematiek van de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling (BGDA)»	745
— Toegevoegde interpellatie van de heer Lemaire, betreffende «de besteding van de niet-geregulariseerde overschotten van subsidies aan de BGDA en meer in het bijzonder met betrekking tot het Interdepartementaal Begrotingsfonds (IBF)»	745
— Toegevoegde interpellatie van de heer Vandebussche, betreffende «het beleid inzake sociale uitsluiting en socio-professionele inschakeling»	745
Voortzetting van de toegevoegde bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, de Patoul, Smits	745

	Pages		Blz.
— De M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'incapacité de l'Exécutif à enrayer la fuite des Bruxellois»	751	— Van de heer Hasquin tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het onvermogen van de Executieve om de uittocht van de Brusselaars tot staan te brengen»	751
Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Hasquin, Mme Nagy, MM. Cornelissen, Lemaire, Vandenbossche, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	751	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Hasquin, mevrouw Nagy, de heren Cornelissen, Lemaire, Vandenbossche, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	751
— De M. Harmel à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la liaison ferroviaire Quartier Léopold/Gare Josaphat»	758	— Van de heer Harmel tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de spoorverbinding tussen de Leopoldswijk en het Josafatstation»	758
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Harmel, Guillaume, De Coster, Hasquin, Clerfayt, Mme Nagy, MM. Michel, Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif	758	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Harmel, Guillaume, De Coster, Hasquin, Clerfayt, mevrouw Nagy, de heren Michel, Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve	758
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
— De M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur la mise en œuvre de la collecte sélective des déchets ménagers	764	— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de uitvoering van de selectieve ophaling van huishoudelijk afval	764
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur les préavis aux travailleurs des ZEP	765	— Van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de opzegging van de werknemers van de ZEP	765
— De M. Clerfayt à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la décision du Conseil communal de Schaerbeek de mettre fin aux fonctions de la médiatrice sociale	766	— Van de heer Clerfayt aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de beslissing van de Gemeenteraad van Schaerbeek om een eind te stellen aan de functie van de sociale bemiddelaar	766
— De Mme de Ville de Goyet à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur la transformation de l'ancien cinéma Métropole	767	— Van mevrouw de Ville de Goyet aan de heer van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de verbouwing van de cinema Métropole	767
— De M. Cools à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur l'annonce de la suppression de l'IRSIA	767	— Van de heer Cools aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de aangekondigde afschaffing van het IWONL	767
— De M. André à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'annonce par le Ministre-Président de sa démission s'il n'obtient pas de l'Etat national un refinancement suffisant pour Bruxelles	768	— Van de heer André aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de aankondiging van de Minister-Voorzitter dat hij zal aftreden indien hij van de nationale Staat geen voldoende herfinanciering voor Brussel bekomt	768
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance concernant la trésorerie de la Région de Bruxelles-Capitale	769	Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de thesaurie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	769
Vote réservé et vote sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la fixation de normes de produits au niveau fédéral	770	Aangehouden stemming en stemming over het geheel van het voorstel van resolutie betreffende de vaststelling van normen voor producten op federaal vlak	770
VOTE:		STEMMING:	
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Simonet à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les suites que compte réserver l'Exécutif aux pistes et suggestions contenues dans le dernier rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés»	771	— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Simonet tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gevolgen die de Executieve zal geven aan de denkpluim en suggesties die voorgesteld worden in het jongste rapport van het Koninklijk Commissariaat voor het migrantenbeleid»	771

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 9 h 30.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 1993 (matin).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 7 mei 1993 (ochtend) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — M'ont prié d'excuser leur absence: Mmes Grouwels, Creyf, Dery, MM. Simonet, Maison, Roelants du Vivier et Galand.

Laten zich verontschuldigen: mevrouwen Grouwels, Creyf, Dery, de heren Simonet, Maison, Roelants du Vivier en Galand.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Poursuite — Voortzetting

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. DE PATOUL A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET EN PARTICULIER, LES PRIMES A L'EMPLOI»

INTERPELLATION JOINTE DE M. SMITS, CONCERNANT «LE PEU D'IMPACT SUR L'EMPLOI DES MESURES PRISES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

INTERPELLATION JOINTE DE MME NEYTS-UYTTEBROECK, CONCERNANT «LA PROBLEMATIQUE DU PERSONNEL DE L'OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ORBEM)»

INTERPELLATION JOINTE DE M. LEMAIRE, CONCERNANT «L'USAGE DES EXCEDENTS DE SUBVENTIONS NON REGULARISEES A L'ORBEM ET PARTICULIEREMENT QUANT AU FONDS BUDGETAIRE INTERDEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI (FBI)»

INTERPELLATION JOINTE DE M. VANDENBUSSCHE, CONCERNANT «LA POLITIQUE EN MATIERE D'EXCLUSION SOCIALE ET D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE»

Poursuite de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DE PATOUL TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BEOORDELING VAN HET TEWERKSTELLINGSBELEID EN IN HET BIJZONDER DE TEWERKSTELLINGSPREMIES»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SMITS, BETREFFENDE «DE GERINGE INVLOED DIE DE MAATREGELEN TEN GUNSTE VAN DE ONTWIKKELING VAN HET TOERISME IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST HEBBEN GEHAD OP DE WERKGELEGENHEID»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NEYTS-UYTTEBROECK, BETREFFENDE «DE PERSONEELSPROBLEMATIEK VAN DE BRUSSELSE GEWESTELIJKE DIENST VOOR ARBEIDS-BEMIDDELING (BGDA)»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER LEMAIRE, BETREFFENDE «DE BESTEDING VAN DE NIET-GEREGULARISEERDE OVERSCHOTTEN VAN SUBSIDIES AAN DE BGDA EN MEER IN HET BIJZONDER MET BETREKKING TOT HET INTERDEPARTEMENTAAL BEGROTINGSFONDS (IBF)»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER VANDENBUSSCHE, BETREFFENDE «HET BELEID INZAKE SOCIALE UITSLUITING EN SOCIO-PROFESSIONELE INSCHAKELING»

Voortzetting van de bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président, pour répondre aux interpellations.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je répondrai à l'ensemble des interpellations qui me sont adressées en les regroupant. Je m'efforcerai cependant de répondre point par point à chacun de mes collègues, quitte à renvoyer l'un à la réponse déjà fournie à l'autre.

Je répondrai d'abord à M. Smits qui m'a interpellé sur l'impact sur l'emploi des mesures prises dans le domaine du tourisme. Vous avez rappelé à juste titre, Monsieur Smits, que cette matière n'est pas régionalisée et échappe totalement à notre compétence jusqu'à présent. Ce secteur va cependant

connaître une «pseudo-régionalisation». En effet, c'est probablement au travers de la Commission communautaire française que nous serons demain amenés à gérer le tourisme.

Ma position a toujours été très claire à cet égard. Il eût été souhaitable que le tourisme soit régionalisé et non «sous-communautarisé». Le tourisme est une compétence très proche du domaine de la vie économique qui est une matière régionale.

C'est également une matière très proche des politiques d'urbanisme, d'aménagement, d'équipements publics, qui sont des matières régionales. Mais faite de symétrie et d'accord politique, le tourisme sera donc probablement «sous-communautarisé», donc géré par la COCOF.

Je partage tout à fait votre analyse quand vous soulignez que les secteurs liés au tourisme, à savoir le commerce de détail, le secteur Horeca et particulièrement le secteur hôtelier, offrent de nombreuses possibilités d'emplois aux jeunes travailleurs peu qualifiés. Cette situation n'a d'ailleurs pas échappé à certains opérateurs d'insertion socio-professionnelle. M. Leduc que j'aperçois dans la salle sait avec quel succès nous sommes parvenus, dans ma commune notamment, à placer dans des hôtels des jeunes sans qualification qui trouvent là un terrain d'embauche et, moyennant quelques mesures d'accompagnement, peuvent satisfaire aux besoins de l'entreprise.

Le secteur Horeca est donc un secteur précieux car il absorbe beaucoup de main-d'œuvre peu ou pas assez qualifiée. A mon avis, des expériences comme celles que je viens de citer peuvent être renouvelées. La mission locale de Saint-Josse va effectuer, avec notre appui, une étude à ce propos. Le fait que cette commune compte beaucoup d'hôtels nous permettra de multiplier ce genre d'expérience.

Evidemment, l'emploi dans le secteur Horeca, Monsieur Smits, appelle aussi quelques considérations moins optimistes.

Ce n'est un secret pour personne que les cuisines de certains de nos restaurants, de nos cafés, de tous standings d'ailleurs, cachent fréquemment des travailleurs clandestins.

Ce phénomène, présent dans d'autres secteurs également, a pris de telles proportions à Bruxelles que, dès que le corps d'inspecteurs sociaux dont j'ai annoncé la création il y a quelques mois sera opérationnel, je ferai de cette lutte contre cette nuisance sociale et économique une priorité de ce nouveau corps.

Evidemment, la question n'était pas uniquement liée à la problématique de l'emploi. Vous avez profité de votre interpellation pour m'interroger plus en détail sur la manière dont je concevais les politiques touristiques à Bruxelles. A ce stade, ma réponse sera purement spéculative et n'aura qu'une valeur prospective pour les raisons que j'ai déjà décrites. Je crois que le sujet est essentiel et que nous aurons certainement l'occasion, d'en débattre ici ou à la COCOF.

En tout cas, quatre problèmes sérieux doivent être mis en avant en ce qui concerne les politiques touristiques.

Le premier problème concerne la coordination des acteurs institutionnels directement ou indirectement liés à l'image de Bruxelles. L'un d'entre vous a parlé hier du nombre d'acteurs institutionnels ou privés fonctionnant dans ce domaine. Au début de ma carrière, j'ai eu l'occasion de travailler au TIB où j'ai pu constater cette situation assez surréaliste.

Nous devons donc tendre à mieux coordonner l'action des acteurs institutionnels. Lors de notre rencontre avec M. Spitaels, nous avons conclu à la nécessité de garder un organe unique à Bruxelles en ce qui concerne la coordination

des promotions touristiques bruxelloises et wallonne, en y ajoutant un avantage que nous ne possédions pas autrefois, à savoir la capacité institutionnelle de pouvoir exiger beaucoup plus d'autonomie de la promotion touristique de Bruxelles dans la politique de promotion commune.

En deuxième lieu, nous devons absolument trouver les meilleures voies du partenariat avec le secteur privé, pour tout ce qui est événementiel et festif à Bruxelles.

J'ai été invité il y a peu par des responsables du secteur Horeca qui m'ont fait part de leur inquiétude, notamment en ce qui concerne l'animation du centre ville, et ont insisté pour que toute politique touristique intègre le savoir, la connaissance des agents privés. Or, je crois que, souvent, les politiques touristiques sont conçues sans prendre suffisamment en compte l'expérience des agents économiques privés du tourisme.

En troisième lieu, nous devons absolument faire un meilleur ciblage des marchés extérieurs auxquels s'adresse notre promotion touristique. Je pense que nous ne sommes pas capables de mener de telles promotions dans le monde entier de la même manière et avec la même intensité. Un certain nombre d'études de marché existent. Elles démontrent que des marchés extérieurs sont plus facilement pénétrables et potentiellement plus intéressants que d'autres. A mon avis, il faut mieux cibler notre promotion touristique vers l'étranger.

En quatrième lieu, nous devons accentuer le développement du tourisme culturel. Si le nombre de nuitées à Bruxelles est important, il est clair que la durée des séjours est faible. Vous l'avez d'ailleurs fait remarquer hier. Actuellement, nos atouts culturels sont insuffisamment mis en avant, peut-être parce qu'un défaut de coordination existe entre le communautaire, le biculturel et les initiatives prises à l'échelle de la COCOF.

Hier, vous sembliez croire que je doutais de l'attrait du tourisme dans les grandes villes. Ce n'est pas le cas.

Je suis convaincu que le tourisme culturel dans les grandes villes peut être très florissant. Vous avez cité des villes qui réussissent parfaitement dans ce domaine. Je ne dis pas que Bruxelles a les mêmes atouts que Paris, par exemple, mais elle en a quand même suffisamment pour susciter des séjours plus longs, notamment dans le chef des hommes d'affaires.

Enfin, je considère que l'ambiance urbaine est importante pour le tourisme. M. Hotyat, avec assez bien d'efficacité, a relayé la ville de Bruxelles en ce qui concerne le nettoyage des espaces les plus prestigieux du centre-ville.

C'est un exemple de ce qu'il faut faire pour que l'image du centre-ville soit valorisée car tant l'urbanisme que le service public en général participent à cette ambiance qui fait la qualité touristique d'une ville.

Nous devons reprendre ce débat, Monsieur Smits, lorsque nous saurons mieux dans quelles conditions est transférée — si elle l'est — la compétence du tourisme. Je pourrais peut-être, alors, approfondir la réponse que je vous adresse aujourd'hui en matière d'emploi dans le secteur Horeca, puisque nous sommes en train de recueillir un certain nombre de données dans ce domaine, ce qui me permettra de vous informer de l'évolution de la situation.

Je réponds maintenant à M. de Patoul, surtout en ce qui concerne l'évaluation et la redéfinition des conditions d'octroi de la prime à l'embauche.

Il est exact que la prime instaurée par l'ordonnance d'août 1991 est loin d'être un succès, ainsi que je l'ai dit en commis-

sion. J'ai expliqué pourquoi la prime n'avait pas connu la réussite que nous espérons. J'ai signalé, notamment à l'occasion des travaux de notre Commission, que je chargeais l'ORBEM d'identifier les causes de cet insuccès et de formuler des propositions de modification du système.

Selon les informations recueillies par l'ORBEM auprès des entreprises, le nombre assez réduit de primes serait imputable à la contraction générale du volume des offres d'emplois, au peu d'intérêt que manifestent les entreprises à engager les travailleurs visés par la prime, à la rigueur et à la complexité des conditions d'accès — je rappelle qu'elles ont été fixées en concertation avec le Fonds social européen —, au manque d'information des entreprises et à leur perplexité face à l'éventail des mesures d'emploi proposées par les différents pouvoirs. Cet élément est important. Une simplification doit certainement être opérée à cet égard.

Tous ces éléments ont sans doute joué en défaveur de la prime. Toutefois, j'attribue, quant à moi, une importance particulière au manque d'information, que confessent d'ailleurs les employeurs. Les mesures d'emploi ont souvent besoin de temps pour être connues et plus encore pour entrer véritablement dans la pratique des entreprises. J'en veux pour preuve l'évolution du nombre de conventions emploi-formation, régies par l'arrêté numéro 495 et conclues dans la Région depuis l'entrée en vigueur de cette mesure: 16 conventions en 1987, 37 en 1988, 44 en 1989, 63 en 1990, 67 en 1991 et 128 en 1992, dont 63 pour le seul mois de septembre.

C'est dire qu'une bonne information est nécessaire. Sa diffusion doit peut-être être repensée.

En ce qui concerne les conventions emploi-formation, il apparaît très clairement que ce sont les dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle que nous avons mis en place qui ont contribué, dans de nombreux cas, à lever les réticences des entreprises. Je ne peux que me réjouir que ces dispositions aient ainsi joué leur rôle.

La prime d'embauche continuera, elle aussi, à gagner des adeptes au travers des actions répétées de l'ORBEM et des opérateurs d'insertion, qui doivent mieux la faire connaître. Les chiffres en ma possession confirment d'ailleurs quelque peu ce sentiment. Si 50 primes seulement ont été octroyées en 1992, 22 l'ont été lors des quatre premiers mois de 1993. Cela signifie qu'il se produit, pour le moins, un frémissement, mais je concède volontiers que ce n'est pas du tout ce résultat que j'espérais. Ces chiffres demeurent relativement bas. J'avais dit d'ailleurs avec beaucoup d'humilité, que ces primes à l'embauche avaient valeur d'expérience; vous l'avez également rappelé.

Il faut dès à présent apporter des modifications aux conditions d'octroi de la prime. Le Comité de gestion de l'ORBEM m'a soumis une proposition à cet égard le 12 mars dernier. Elle consiste pour l'essentiel, à en revenir en ce qui concerne les exigences formulées à propos des travailleurs dont l'engagement ouvre le droit à la prime, aux conditions minimales imposées par le Fonds social européen dans le cadre de ces objectifs, à savoir que les personnes concernées soient, soit des jeunes peu scolarisés ou plus précisément des demandeurs d'emplois de 18 à 25 ans n'étant pas titulaires d'au moins un diplôme d'enseignement technique inférieur, soit des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire des demandeurs d'emploi de plus de 25 ans n'ayant exercé aucune activité professionnelle salariée ou indépendante pendant les douze mois qui précèdent leur engagement. Je soumettrai sous peu, ces modifications, à l'Exécutif, non sans lui proposer également de limiter l'octroi des primes aux entreprises occupant moins de 20 travailleurs. Les statistiques actuelles d'octroi montrent en effet que ce sont

quasiment exclusivement des entreprises de cette taille qui recourent à la prime.

Cette limitation devrait aussi permettre de faire valoir auprès des entreprises que la prime qui leur est offerte est cumulable le cas échéant, en tout cas avec les réductions de cotisations de sécurité sociale prévues par l'arrêté royal du 12 février 1993 en cas d'engagement de chômeurs relevant du fameux plan d'accompagnement que vous connaissez. Il s'agit de rechercher un objectif de convergence entre les mesures fédérales et régionales qui augmentera — je l'espère — dans un certain nombre de cas le caractère incitatif de la prime octroyée. Voilà ce que je souhaitais dire concernant la prime à l'embauche.

Je ne suis pas en mesure de vous donner aujourd'hui plus d'informations au sujet de la fameuse grille d'analyse dont vous avez parlé, mais j'aurai certainement l'occasion de le faire ultérieurement.

Vous avez conclu votre interpellation, Monsieur de Patoul, sur la nécessité d'apprécier l'efficacité globale de l'arsenal des mesures d'emploi prises à Bruxelles. Je vous répondrai sur ce point — qui appelle à lui seul de très larges développements — lors d'une réunion de commission que je vous propose d'y consacrer. Je pourrai en outre y revenir sous peu lorsque le bilan de l'action de la délégation régionale à l'insertion aura été dressé et que le rapport établi à ce propos aura été déposé à l'Exécutif. Je saisirai cette occasion pour évoquer les conséquences qui, selon moi, doivent être tirées de ce fait résolument nouveau et qui s'impose à nous comme un défi, à savoir qu'il faut dire clairement, une fois pour toutes, que la croissance n'est pas nécessairement créatrice d'emplois et que le langage économiste sur l'emploi a donc ses limites. Il faudra s'atteler demain tant à des politiques sociales de l'emploi qu'à des politiques économiques visant à la promotion de l'emploi.

Monsieur le Président, Mme Neyts m'a personnellement demandé d'excuser son absence. Jugez-vous opportun que je lui réponde aujourd'hui? Son groupe n'étant, en outre, pas représenté, cela a-t-il un sens?

M. le Président. — Mme Neyts-Uyttebroeck recevra le texte du compte-rendu qui lui permettra de prendre connaissance de votre réponse.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mevrouw Neyts heeft zich dus druk gemaakt over de situatie van het niet-statutaire personeel van de BGDA. Dit onderwerp kwam opnieuw in de belangstelling tijdens de piekuuracties van de werknemers van de dienst. Hoe mevrouw Neyts er ook over denkt, deze situatie laat noch de Executieve noch de directie van de BGDA onverschillig. De werkelijkheid is dat een verbetering van het personeelsstatuut helemaal niet evident is, vooral niet wegens het standpunt dat het Vast Wervingssecretariaat hierover inneemt. Het VWS weigert immers nieuwe examens uit te schrijven voor de graden waarvoor al voldoende reserves beschikbaar zijn. De overgangsmaatregelen van de ordonnantie van juli 1992, die bepalen dat examens zullen worden uitgeschreven met een kwotum gereserveerd voor contractuelen in dienst, blijven dan ook zonder resultaat. Toch betreft deze beslissing alleen de gewone graden. Voor de specifieke graden hebben wij bij het VWS een aanwervingsprocedure ingezet, meer bepaald voor psychologen drie vacante betrekkingen, en voor bemiddelaars 44 vacante betrekkingen. Binnenkort vindt dit examen plaats en uiteraard kunnen alle contractuele bemiddelaars die momenteel in dienst zijn, zich ervoor inschrijven. Slagen zij in dit examen, dan worden zij aangeworven in een statutaire betrekking van het kader. Voor de overige graden hebben statutaire laureaten van de algemene

examens geen andere mogelijkheid dan te wachten tot zij volgens de rangschikking van de reserve in aanmerking komen voor een statutaire betrekking. Slechts 8 personen hebben tot nu toe van deze mogelijkheid gebruik kunnen maken. Slechts 4 betrekkingen werden wegens de dringende noodzaak aan externe laureaten toegewezen, maar daarnaast zijn de 8 personen waarvan sprake was de enigen die een statutaire betrekking hebben ingenomen, aangezien de BGDA het liefst eerst contractuelen aanwerft die al in dienst zijn. Er wordt gewerkt aan oplossingen om de zaak te versnellen en dan vooral voor de uitbreiding van het kader die door de BGDA wordt gevraagd. De beslissingen die hiervoor moeten worden genomen behoren echter tot het budgettaire en politieke niveau. Graag vestig ik hier de aandacht op een paradox. Wij krijgen vaak het verwijt te horen dat wij bij aanwerving onze toevlucht nemen tot afwijkende maatregelen en dat wij op die manier de administratie politiseren. In het geval van de BGDA hebben wij er speciaal voor gewaakt dat alle regels werden gerespecteerd. Het gevolg is dat de zaak muurvast kwam te zitten en dat talloze ambtenaren nog steeds in onzekerheid verkeren over hun lot. Daarom stel ik mevrouw Neyts en de andere leden van de oppositie de vraag: zijn zij bereid om hun kritiek te milderen als de Executieve morgen maatregelen neemt om de tewerkstelling van de contractuelen bij de BGDA te stabiliseren en voor hen een benoemingsmaatregel van het type bepaald in artikel 18 uitvaardigt? Ik twijfel er sterk aan en daarom geef ik er de voorkeur aan in dit stadium niet overhaast tewerk te gaan.

Je ne peux que souscrire au constat implicitement dressé par M. Lemaire lors de son interpellation. En effet, la société duale n'est plus le spectre que nous agitions il y a quelque temps; elle devient de plus en plus tangible. Il est clair que cette dualité croissante peut, à terme, devenir facteur d'explosion sociale.

Toutefois, vous m'accorderez, Monsieur Lemaire, qu'un certain nombre d'objectifs que s'est assignés l'Exécutif dans sa déclaration traduisaient déjà cette nécessité de lutter contre les exclusions et procédaient aussi du souci d'œuvrer pour une solidarité plus grande.

Je ne puis toutefois me rallier à toutes les propositions d'affectation des moyens inutilisés de l'ORBEM que vous formulez dans la foulée de votre constat.

Voyons tout d'abord quel est le solde net cumulé de l'ORBEM pour les années 1989, 1990, 1991 et 1992. Ce solde se chiffre actuellement à 289 millions. Il a été calculé au départ du solde brut cumulé des quatre exercices budgétaires en cause, dont on a ensuite déduit:

1° Les créances vraisemblablement irrécupérables, à concurrence de 77 millions;

2° Les dépenses encore à effectuer, soit quelques 216 millions, mais le rapport précisera bien entendu ces chiffres;

3° Les moyens que l'ORBEM a déjà été autorisé, par l'Exécutif et le Conseil dans le cadre de l'approbation du budget 1993, à conserver pour financer des actions nouvelles, à savoir les 470 millions dont on a déjà parlé et qui pourraient servir à de nouvelles initiatives.

On a également déduit les soldes ne relevant pas de subventions régionales, pour un montant de 46 millions. Je pense ici aux soldes issus de subventions du Fonds social européen, du Fonds pour l'Emploi, du Fonds Table ronde et du Fonds d'Impulsion.

Je viens de demander à l'ORBEM de rembourser ces 289 millions à la trésorerie régionale, car, dans le contexte d'économies budgétaires, dans lequel s'inscrit, actuellement l'action de la Région et quelles que soient les urgences en matière d'emploi, il eût été déraisonnable d'autoriser l'ORBEM à affecter à des mesures nouvelles près de 300 millions en plus des 470 millions déjà réservés, fin 1992, à cet usage et qui constituent la seule véritable marge de manœuvres de l'Exécutif en cette matière.

Toutefois, il a été décidé d'affecter une partie de ces moyens au renforcement des ressources dégagées par les autorités fédérales pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement des chômeurs. Je pense à l'accroissement de l'offre d'insertion socioprofessionnelle et de formation professionnelle en collaboration avec le secteur associatif, le FOREM, le VDAB ainsi qu'à des primes de transition professionnelle pour les entreprises, mesures qui seront soumises prochainement aux interlocuteurs sociaux.

Le remboursement à la trésorerie régionale du solde net à concurrence de 289 millions constitue pour l'essentiel la restitution d'avances octroyées par la Région à l'ORBEM en matière de droits de tirage. Au cours des quatre années budgétaires considérées, les montants des droits de tirage inscrits en dépenses, et qui sont donc versés à l'ORBEM, ont chaque fois été sensiblement supérieurs à ceux versés par l'Etat en recettes — c'est d'ailleurs l'un des objets de notre contentieux avec l'Etat — soit que le nombre de chômeurs mis au travail ait été moindre que prévu, soit que l'Etat n'ait pas honoré ses engagements en cette matière. A cet égard, je rappellerai que la dette cumulée de l'Etat s'élève aujourd'hui à quelque 34 millions, dont la récupération, demeure, pour le moins fort incertaine.

Cela étant précisé, je tiens à rappeler que l'existence de ces soldes est la conséquence d'une gestion prudente dans le domaine du programme de résorption du chômage, où la tentation était particulièrement grande d'octroyer davantage de postes TCT, ACS ou FBI étant donné que les postes autorisés ne sont jamais occupés à 100 p.c.

Je me félicite de cette prudence car on observe aujourd'hui chez les promoteurs de projets une utilisation plus intense des postes octroyés, face à laquelle nous serions en difficulté, aujourd'hui ou demain, si le nombre de ces postes avait été augmenté. En outre, la conclusion de l'accord de coopération FBIE qui établit une clé de répartition des dépenses 75-25 entre la Région wallonne et la Région bruxelloise, n'a pas dégagé beaucoup de moyens nouveaux. Cet accord a simplement permis à la Région d'éviter, à terme, le surcoût que devait inévitablement entraîner une application stricte du critère du lieu d'occupation retenu par la loi de financement pour déterminer le pouvoir public qui a la charge des postes octroyés et cela, après le 1^{er} janvier 1989.

Selon vous, Monsieur Lemaire, il faudrait réinvestir dans les programmes de résorption du chômage. A court terme cette solution ne me paraît pas envisageable au moyen des soldes de l'ORBEM. Ceux-ci sont en fait d'origine conjoncturelle et ils n'autorisent que des mesures du type *one shot*, incompatibles avec le caractère structurel de l'emploi offert dans le cadre des PRC. On peut envisager de porter de 610 000 à 645 000 francs le montant de l'intervention FBIE car cette mesure a un impact budgétaire limité quoique récurrent. Je viens d'être saisi d'une demande officielle de la Communauté française à cet égard et je l'examinerai avec bienveillance.

En revanche, je suis plus réservé quant à la majoration que vous proposez de l'intervention pour les TCT universitaires. En effet, il y a déjà, à Bruxelles, un décalage entre le niveau

moyen des chômeurs et celui des travailleurs TCT. Une telle mesure ne ferait que l'accentuer alors que la réglementation prévoit l'adéquation de ces niveaux.

Plus généralement, je ne pense pas que des mesures palliatives de l'un ou l'autre dysfonctionnement de l'actuel système de financement du monde associatif au travers du 3^e circuit du travail soient de nature à rencontrer les revendications légitimes de ce secteur et à y consolider l'emploi. C'est là une question qui me tient à cœur et pour laquelle j'ai fait établir certains constats qui m'amèneront sous peu à formuler des propositions concrètes.

D'abord, l'emploi TCT à Bruxelles est un emploi quasi structurel, largement professionnalisé depuis plus de dix ans et qui rencontre de nombreux besoins d'utilité sociale.

Ensuite, une analyse comparable fait son chemin à ce propos en Flandre et en Wallonie et elle aboutit à la conclusion que ces emplois n'ont plus rien à voir avec la logique de résorption du chômage.

Cependant, sur le plan du financement de ces emplois, cette logique prévaut et l'application stricte des critères édictés à ce propos, c'est-à-dire la répartition de charges entre régions sur base du lieu de domicile avant le 1^{er} janvier 1989 et sur base du lieu du travail après cette date, est source de nombreuses difficultés.

Un intervenant m'a demandé ce que je pensais faire des propositions — que je fais toujours miennes — de régionaliser les PRC. Je suis partisan de cette mesure pour des raisons qui tiennent notamment aux constats que je viens de faire. Cependant, et c'est important, à partir du moment où nous nous engagerons dans cette voie, nous devons nous montrer prudents et éviter de «détricoter», à un certain moment, un des aspects des politiques de sécurité sociale et de solidarité nationale qui sont actuellement tellement fragilisées par les appétits de certains. Pourtant, je maintiens que la régionalisation des PRC serait utile et bénéfique.

J'en viens à présent aux propositions qui peuvent être formulées. Selon moi, les postes TCT bruxellois peuvent faire l'objet d'une répartition en quatre catégories établies par le croisement de deux critères :

— le critère de distinction entre le caractère régional ou communautaire des matières auxquelles se rapporte l'objet social de l'association utilisatrice du poste;

— le critère de la vocation territoriale, c'est-à-dire l'action limitée à Bruxelles ou non, de ces mêmes associations et des projets qu'elles portent.

Cette typologie des postes TCT, que je n'ai pas le temps de développer davantage, doit, selon moi, servir de base à la création de fonds pour l'emploi associatif, alimentés par les subventions en provenance des Régions et par des droits de tirage qui seraient structurellement transférés aux Régions d'une manière ou d'une autre. Un tel système permettrait en effet :

1. de construire une logique de financement qui tienne compte de l'impact territorial de l'action des associations;

2. de geler le volume global de l'emploi TCT et les enveloppes budgétaires apportées respectivement par le Gouvernement fédéral et les Régions;

3. de favoriser une plus grande cohérence des politiques culturelle, sociale et de santé en tenant compte du principe de territorialité dans leur mise en œuvre;

4. d'éviter une démultiplication des coûts;

5. de maintenir le tissu socio-culturel francophone ou néerlandophone;

6. de mener une véritable politique de l'emploi dans le secteur associatif et d'y assurer une meilleure mobilité professionnelle;

7. de clarifier et de redéfinir les principes d'une politique de résorption du chômage sur base de la manière dont nous, Bruxellois, nous l'appréhendons.

Ces propositions ont déjà été évoquées devant le secteur associatif, notamment au sein de la concertation socio-culturelle et de la coordination interrégionale des travailleurs TCT auprès desquels ces propositions ont d'ailleurs reçu un accord favorable. Elles doivent encore être affinées au plan juridique avant de faire l'objet d'une négociation régionale, inter-régionale et avec l'autorité fédérale ainsi qu'en fonction des critères de prudence cités plus haut. Je m'emploierai à ce que les choses avancent dans ce domaine, selon un rythme qui ne heurte pas les sensibilités de certains. Il convient en tout cas de prolonger notre investigation sur de telles formules.

En ce qui concerne les emplois de proximité évoqués par M. Lemaire, je partage son analyse. J'ai moi-même évoqué la pertinence de ces emplois lors de ma dernière intervention au Conseil général de mon parti. Nous avons donc les uns et les autres de bonnes relations et d'excellentes lectures! J'ai insisté sur la nécessité de développer le secteur de l'économie sociale. Mais avec quels moyens lancer aujourd'hui des initiatives crédibles dans ce domaine où les dépenses ne manqueront pas de revêtir un caractère récurrent, incompatible avec le caractère conjoncturel des soldes de l'ORBÈM? J'aimerais pouvoir l'annoncer, mais comment?

Je puis faire mien votre constat quant aux carences des Bruxellois en matière de qualification professionnelle. Cependant, comme je l'ai souligné lors d'une réunion avec M. le Ministre Lebrun, j'entends aussi que les entreprises, qui parfois disposent davantage de moyens qu'elles ne veulent bien le révéler, cessent de compter sur les pouvoirs publics dans un domaine qui les concerne également au premier chef. A cet égard, j'ai lancé un appel au patronat bruxellois qui s'est d'ailleurs intéressé à mes propos. Je serais satisfait si la formation professionnelle était «cocofisée» ou régionalisée. Dans ce domaine, les chiffres affligeants touchent en fait essentiellement des Bruxellois possédant des diplômes de haut niveau.

Il convient donc à mes yeux que les entreprises jouent le jeu de la formation, qu'elles investissent davantage dans les ressources humaines ainsi que dans la gestion interne et qu'elles cessent d'extérioriser systématiquement leurs coûts de formation, comme elles le font trop souvent aujourd'hui.

L'article 76 que vous avez évoqué profitait davantage aux multinationales qu'aux PME en manque de moyens de formation. C'est pourquoi l'application de cet article vient d'être suspendue dans le cadre des économies budgétaires adoptées par l'Exécutif.

Les nombreuses questions qui ont été posées par M. Lemaire exigent que nous approfondissions plus avant notre réflexion. Je propose qu'un certain nombre de points soient étudiés plus en détail au sein d'une commission que nous pourrions tenir dans un délai à convenir.

Ik deel de bezorgdheid van de heer Vandebussche omtrent het niet opstarten van de Gewestelijke Interministeriële Afvaardiging voor de Stedelijke Solidariteit. Deze had inderdaad reeds vanaf 1 januari 1993 de taken moeten overnemen van het Gewestelijk Comité voor de Socio-professionele In-schakeling. Jammer genoeg, worden wij in de Afvaardiging voor de Stedelijke Solidariteit geconfronteerd met strubbelin-

gen tussen de partners. De moeilijkheden draaien echter alleen rond de installatievoorwaarden van de Afvaardiging en veel minder rond principes of doelstellingen. Ik hoop dat wij die problemen alsnog kunnen oplossen, maar indien dat niet het geval is, zal ik niet langer blijven ijveren voor de oprichting van deze Afvaardiging. De middelen die ik daarvoor dacht te gebruiken zullen dan worden aangewend voor de coördinatie van de acties die onder mijn bevoegdheden ressorteren. Ik wil snel en concreet tewerk gaan en zeker niet wegzinken in enge partijpolitieke debatten.

Dit gezegd zijnde, blij ik hopen dat de afvaardiging van start zal kunnen gaan. Er moet inderdaad een overeenkomst worden gesloten waarin de coördinatietaak van de Afvaardiging wordt verduidelijkt voor de aangelegenheden die tot de bevoegdheid van de Gemeenschapscommissie behoren. Een dergelijke overeenkomst wordt trouwens reeds vermeld in de beslissing van de Executieve betreffende de oprichting van de afvaardiging.

De heer Vandenbussche heeft waarschijnlijk over het hoofd gezien dat de Afvaardiging voor Stedelijke Solidariteit niet alleen een breder actieveld toegewezen krijgt, maar ook over meer middelen zal beschikken, ondermeer inzake personeel. Zij kan dus op dezelfde wijze blijven zorgen voor de begeleiding en de coördinatie van de lokale coördinatie van de socio-professionele inschakeling en van het zonaal overleg daarover.

De oorzaken van de achterstand die het Comité Tewerkstelling-Vorming heeft opgelopen, moeten eerder worden gezocht in het feit dat men niet alles tegelijk kan doen. Ik kan echter wel meedelen dat de gesprekken met het Vlaamse Gewest eerstdaags zullen worden hervat en dat de Vlaamse Gemeenschapscommissie daar veel nauwer bij zal worden betrokken.

Ik verzeker dat de eigen kenmerken van de socio-professionele inschakeling in het nieuwe Comité zullen behouden blijven. De verwijzing naar «inschakeling» komt inderdaad niet meer voor in de benaming. De sociale gesprekspartners wensden na 31 december 1992 niet langer deel uit te maken van een Comité dat als belangrijkste doelstelling de socio-professionele inschakeling heeft. Zij achten zich wel bevoegd voor tewerkstelling en vorming, maar niet voor onthaal, begeleiding en psycho-sociale opvolging. Zoals de heer Vandenbussche zelf benadrukt, zijn dit de andere aspecten van een globaal inschakelingsproces. In de praktijk zullen de twee Comités echter een sterke gelijkenis vertonen. De Nederlandstalige en Franstalige werkgroepen Tewerkstelling-Opleiding-Onderwijs, blijven bestaan. Gezien de belangrijkste uitvoerders van de inschakeling er deel van uitmaken zou het mij ten sterkste verwonderen indien men daar niet heel frequent over de inschakeling zou onderhandelen.

Mijnheer Vandenbussche, u drukt verder de wens uit dat de Executieve initiatieven voor een dialoog met de Vlaamse Gemeenschap zou nemen om te komen tot samenwerkingsovereenkomsten en u brengt daarvoor een aantal ideeën aan. Ik verzeker u dat ik voorstander ben van dergelijke akkoorden, zowel met de Executieve van de Vlaamse als met deze van de Franse Gemeenschap.

Aangezien dat, zoals u weet, lang aanslepende voorbereidingen vergt, meen ik dat de Brusselse Executieve eerst het programma dat zij zichzelf in haar beleidsverklaring heeft opgelegd, in beleidsdaden moet omzetten en pas daarna nieuwe, minder dringende initiatieven kan nemen. Wel kunnen de door u opgesomde beleidsdomeinen voor dergelijke overeenkomsten worden besproken en onderzocht en zelfs aanleiding geven tot een eerste contactname. Ik kan u echter niet meedelen wat de kans van slagen is.

Voorzichtiger ben ik in verband met de door u voorgestelde samenwerkingsovereenkomsten voor de omzetting van DAC-betrekkingen in GESCO-betrekkingen, toegewezen aan de Vlaamse Gemeenschap van Brussel, en het parallelisme dat u trekt met de met het Waalse Gewest en de Franse Gemeenschap gesloten overeenkomst inzake het Interdepartementaal Begrotingsfonds voor de bevordering van de werkgelegenheid. In mijn antwoord op de interpellatie van de heer Béghin op 5 maart 1991 heb ik reeds uitgelegd welke de redenen waren voor deze overeenkomst, waarvoor geen Vlaamse tegenhanger bestaat.

Ik herhaal hier dat deze overeenkomst op geen enkele wijze aan de Nederlandstaligen schade berokkent. Meer nog, ze heeft het ons mogelijk gemaakt om het aantal door het Gewest ten laste genomen IBF-betrekkingen van 350 naar 260 te herleiden. De daardoor vrijgekomen middelen werden opnieuw in het tewerkstellingsbeleid geïnvesteerd.

Ik ontken niet dat een akkoord over de omzetting van het grootste belang is. Nochtans begroet ik zo'n maatregel niet met enthousiasme, en dit om de volgende redenen.

Ten eerste is het DAC-stelsel, mijns inziens, niet minder gunstig dan het GESCO-stelsel.

Ten tweede is zo'n maatregel enigszins oneerlijk ten opzichte van de federale overheid die de sociale zekerheidsbijdragen voor de DAC-betrekkingen niet langer meer ontvangt. Een oplossing zou erin kunnen bestaan dat een GESCO-stelsel zonder verminderde RSZ-bijdragen wordt georganiseerd.

Ten derde, de omzetting van een DAC- naar een GESCO-statuut zal door de toepassing van het criterium «plaats van tewerkstelling», vervat in de financieringswet, waarschijnlijk een meerkost voor ons Gewest betekenen.

Ten vierde en tenslotte herinner ik eraan dat ik werk aan de oprichting van een Fonds voor tewerkstelling in verenigingsverband met het oog op de vrijwaring van de werkgelegenheid binnen het DAC-stelsel, waarover ik het zopas had in mijn antwoord op de interpellatie van de heer Lemaire. Het door u geformuleerde voorstel past daar, volgens mij, niet in, tenzij de trekkingsrechten die door de federale overheid voor alle of een deel van de DAC-betrekkingen worden betaald, helemaal niet aan ons worden overgedragen.

Ook ik ben overtuigd van de noodzaak om de tewerkstelling in de verenigingen veilig te stellen. Ik wil daartoe zo snel als enigszins mogelijk een Fonds voor de tewerkstelling in verenigingsverband oprichten teneinde een structurele oplossing te bieden voor de bestaande betrekkingen. De af te leggen weg wordt dan misschien enigszins langer, maar de oplossing zal duurzamer zijn.

Monsieur le Président, j'ai été un peu long mais je devais répondre à de nombreuses interpellations. Je n'ai certes pu envisager toutes les sous-questions supplémentaires mais j'ai tenté d'être le plus complet possible. Il va de soi que je suis à votre disposition pour approfondir l'un ou l'autre aspect évoqué ici. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, je remercie tout d'abord le Ministre-Président pour ses réponses très intéressantes qui méritent largement le temps qui leur a été consacré.

Je voudrais simplement évoquer deux éléments qui me paraissent primordiaux.

Tout d'abord, il est essentiel de s'accorder sur l'analyse — je partage d'ailleurs les propos du Ministre à cet égard — qui consiste à dire que l'évolution de l'économie et celle de l'emploi ne suivent pas nécessairement le même type de courbe. En effet, la croissance économique n'entraîne pas automatiquement une augmentation de l'emploi. Dès lors, la prise en considération de cette évolution d'ensemble doit nous inciter à mener une politique sociale parallèlement à une politique de l'emploi.

Ensuite, Monsieur le Ministre-Président, vous avez mis le doigt sur un problème important, celui de l'information. Dans notre société qui connaît l'abondance à cet égard, il serait néanmoins intéressant que l'Exécutif puisse dresser un tableau synoptique, une brève information mais complète et compréhensible.

Cette information devrait indiquer exactement les aides que peuvent obtenir les entreprises du point de vue de l'emploi — quel que soit d'ailleurs le niveau de pouvoir: régional ou fédéral — mais également du point de vue économique.

Un tableau synoptique de ce type constituerait un très bon outil pour les entreprises et pour tous ceux qui suivent ce type de question, y compris le pouvoir législatif. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Smits.

M. Smits. — Monsieur le Président, je voudrais remercier très brièvement le Ministre-Président de la qualité de ses réponses et de leur exhaustivité et indiquer que, dans l'ensemble, je partage son avis.

Monsieur le Ministre-Président, comme vous, je crois que le secteur du tourisme devrait dépendre de la Région et pas forcément de la COCOF. Le tourisme, domaine essentiellement économique, devrait être régionalisé. C'est en tout cas mon point de vue depuis longtemps.

Vous avez parlé de la coordination des actes institutionnels et de toutes les associations qui s'occupent du tourisme à Bruxelles. Il est vrai que ces associations sont nombreuses, compliquées et pas toujours vraiment utiles. Il conviendrait d'instaurer une coordination entre elles. J'ignore si vous en avez les moyens actuellement, mais votre connaissance du secteur devrait vous permettre d'œuvrer en ce sens. L'attitude du partenariat privé me semble claire. Peut-être pourriez-vous déjà prendre un certain nombre d'initiatives en la matière au niveau des compétences de votre Exécutif.

La publicité, il est vrai, est assurée par les Communautés et non par nous. Toutefois, je crois savoir que M. Chabert a entrepris des contacts extérieurs et fait publier un certain nombre de brochures dans lesquelles vous pourriez très utilement intégrer le tourisme.

Vous avez parlé du tourisme culturel, mais il est un point sur lequel vous n'avez pas vraiment répondu — alors qu'il ne s'agissait pas dans mon esprit d'un détail —, je veux parler de l'aménagement de la ville. Vous vous en êtes depuis fort longtemps préoccupé. Il est clair que le tourisme passe par la signalisation des bâtiments et que celle-ci pourrait être concrétisée par une action coordonnée des communes. Il passe aussi par un certain nombre de facilités pour les gens de circuler dans la ville. Ce problème relève du secteur des communications et votre équipe compte un Ministre spécialisé en la matière. Le tourisme passe également par la capacité de circuler en toute sécurité et de voir devant soi. Les aspects éclairage, sécurité, transports, piétonniers pourraient dès à

présent être réglés par votre Exécutif sans attendre que la Cocof soit compétente dans ce secteur.

En résumé, je tenais à vous remercier, à préciser que je partage entièrement votre point de vue mais à souhaiter aussi que votre Exécutif et vous-même concrétisent vos propos par de multiples réalisations, et ce pour le bien de la Région. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'INCAPACITE DE L'EXECUTIF A ENRAYER LA FUITE DES BRUXELLOIS»

Discussion

INTERPELLATION VAN DE HEER HASQUIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET ONVERMOGEN VAN DE EXECUTIEVE OM DE UITTOCHT VAN DE BRUSSELAARS TOT STAAN TE BRENGEN»

Bespreking

M. le Président. — Avant de passer la parole à M. Hasquin pour développer son interpellation, je signale que M. de Lobkowitz a retiré son interpellation jointe concernant «les réactions de l'Exécutif face aux chiffres récemment publiés et relatifs à l'exode des Bruxellois».

Alvorens het woord te geven aan de heer Hasquin voor zijn interpellatie, wijs ik erop dat de heer de Lobkowitz zijn toegevoegde interpellatie heeft ingetrokken, betreffende «de reacties van de Executieve ten opzichte van de onlangs gepubliceerde cijfers over de exodus van de Brusselaars».

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, mon interpellation s'adresse au Ministre-Président de l'Exécutif mais comme ce dernier pourra s'en apercevoir, elle concerne plusieurs de ses Collègues. Toutefois, j'ai préféré me tourner vers le chef de l'Exécutif afin d'éviter un défilé ininterrompu de réponses émanant de différents Ministres, comme nous en avons parfois l'habitude au sein de ce Conseil.

La population de la Région de Bruxelles-Capitale ne cesse de diminuer dans des proportions alarmantes. Il semble bien que ce processus ne soit pas prêt de s'enrayer. Des statistiques le prouvent, même si les chiffres diffèrent quelque peu.

Ainsi, l'INS indique une perte de 85 000 habitants entre 1976 et 1989, soit une moyenne de près de 6 500 habitants par an. L'étude réalisée à la fin de l'année 1992, à la demande du Ministre-Président, «Habiter Bruxelles», annonce une perte de 45 000 habitants en dix ans. L'étude de Françoise Thomas: «Les Bruxellois. Démographie, population active, revenus», étude publiée par la CRISP en 1993, indique une diminution de 39 897 habitants pour la période allant de 1980 à 1990.

Des statistiques relatives au nombre de «navetteurs», autrement dit les personnes qui travaillent à Bruxelles mais qui n'y habitent pas, corroborent cette tendance. Ils sont en

nette progression: de 320 000 en 1983, on passe à 360 000 en 1991.

Les catégories de la population qui fuient la capitale, sont caractéristiques. Il s'agit principalement de Belges de la classe moyenne et de jeunes entre 20 et 40 ans ayant fondé une famille, c'est-à-dire ceux qui constituent les forces vives de la Région.

Cet exode massif bien spécifique affecte à la fois l'équilibre financier et l'équilibre sociologique de la Région.

La majeure partie de la population n'est plus, dès lors, composée que de jeunes célibataires attirés par la vie urbaine en attendant de fonder une famille — et, par conséquent, de quitter Bruxelles —, de personnes isolées, dont le pourcentage est supérieur à la moyenne du pays, de personnes âgées et de personnes ne disposant que de revenus très faibles — à la limite du paupérisme —, de jeunes enfants étrangers qui compensent et dépassent même le nombre de jeunes enfants belges qui ont quitté Bruxelles avec leurs parents, de clandestins et de personnes à hauts revenus mais bénéficiant la plupart du temps de statuts fiscaux particuliers, comme les fonctionnaires européens entre autres.

*(M. Demannez, Vice-Président,
remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Demannez, Ondervoorzitter,
vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)*

Avec la fuite de la classe moyenne et des familles avec de jeunes enfants, on assiste à une dualisation progressive des revenus: d'un côté, les revenus élevés, mais de moins en moins nombreux et, de l'autre, les revenus des ménages les plus pauvres qui ont tendance à devenir les plus nombreux à Bruxelles. La diminution des revenus des Bruxellois se traduit par un appauvrissement de la Région de 16 p.c. par rapport au reste du pays, entre 1980 et 1990.

A la perte des habitants est évidemment liée la part de l'impôt sur les personnes physiques, du produit duquel Bruxelles tire 60 p.c. de ces recettes. Il a chuté de 13,9 p.c. du total national en 1977, à 11 p.c. en 1988.

La forte diminution d'une catégorie particulière d'habitants entraîne également des conséquences au niveau des emplois offerts à Bruxelles. Ces derniers semblent correspondre de moins en moins à la population active bruxelloise. Ainsi, en 1985, 315 000 emplois sur les 626 000 offerts par la Région, étaient occupés par des Bruxellois, contre 296 000 sur les 658 000 offerts en 1991.

Les causes les plus souvent invoquées pour justifier les départs sont, d'une part, l'attrait de la campagne et, d'autre part, la difficulté de trouver un logement décent à un prix abordable.

Certes, lutter contre la séduction champêtre n'est pas chose facile. Cependant, la ville pourrait devenir plus attrayante si elle valorisait ses atouts, ce qui implique évidemment qu'elle offre des services attractifs, qu'elle limite les nuisances et pollutions en tout genre, qu'elle diminue la fiscalité locale, le coût de la vie sociale et, surtout, la cherté des logements.

Ce dernier point est effectivement la raison principale de l'exode de la classe moyenne. Les revenus de ses représentants sont trop élevés pour pouvoir accéder au logement social qui, de toute manière est nettement insuffisant par rapport à la demande, mais ne permettent pas d'affronter le coût de la location ou de l'acquisition d'un logement décent et correspon-

dant aux besoins et au budget de la famille, dans le secteur privé.

Alors que, dans sa déclaration de 1989, l'Exécutif avait annoncé son intention de centrer sa politique du logement sur le logement moyen, alors aussi que la pénurie de cette catégorie de logements se fait sentir de plus en plus cruellement, l'Exécutif n'a toujours pris aucune mesure concrète pour favoriser le logement moyen. A diverses reprises, les Ministres se sont bornés à faire des déclarations d'intention, préférant se préoccuper uniquement du logement social.

Certaines mesures invoquées auraient même un effet pervers. Ainsi, lors de sa conférence de presse du mois de février dernier, votre Ministre du Logement a proposé la limitation de l'exemption du précompte immobilier pour les immeubles improductifs, sous prétexte que cette exemption favorise la spéculation. C'est aller un peu vite en besogne. Le Ministre assimilerait-il les propriétaires victimes de l'improductivité de leur bien à des spéculateurs? Bon nombre d'immeubles restent inoccupés sans que les propriétaires en aient manifesté la volonté.

Le Ministre a également déclaré qu'il souhaiterait la péréquation cadastrale. Les revenus cadastraux sont aujourd'hui indexés. Une péréquation risquerait d'entraîner des chocs brutaux et déstabilisants. Celle de 1980 a provoqué suffisamment de remous et a eu des effets largement négatifs.

Dans la foulée, le Ministre a accusé les propriétaires de n'accorder que des baux de très courte durée, c'est-à-dire de trois ans, non renouvelables, mettant ainsi les locataires dans des situations extrêmement précaires. C'est oublier un peu vite que l'origine de cette situation revient à la loi dite Wathelet de 1991, qui impose le choix restreint de ce type de bail ou du bail d'une durée ininterrompue de neuf ans, estimée trop longue par les propriétaires.

Afin d'enrayer l'hémorragie des forces vives de la Région bruxelloise, il est impératif de se donner les moyens d'une autre politique. Puisque les fonds manquent, il faut dégager d'autres solutions. La principale est le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, mais il semble que certains émettent de sérieuses réticences à franchir le pas, car ils assimilent «secteur privé» et «spéculation». Il existe indubitablement des réticences d'ordre idéologique. Un certain nombre de communes — je pense notamment à Woluwe-Saint-Lambert — qui veulent, depuis plusieurs années, développer le logement moyen, se heurtent indiscutablement à des freins au niveau de la politique menée par l'Exécutif en cette matière. Je crois que ce discrédit jeté sur le secteur privé, qui est assimilé un peu trop rapidement à la spéculation, est dépassé depuis longtemps; nombre d'entreprises pratiquent aujourd'hui le partenariat avec succès.

Une autre migration, qui est tout aussi inquiétante que celle des habitants, est la délocalisation des entreprises. Celles-ci sont attirées par les Régions wallonne et flamande, qui font valoir des atouts financiers importants entre autres. Or, la délocalisation est elle-même génératrice de migrations d'habitants. Il est à noter qu'aucune statistique n'existe sur ce sujet, ce qui est par ailleurs anormal. Je crois qu'un effort devrait être consenti en cette matière.

Il est vrai, lorsque l'on compare la Région de Bruxelles-Capitale avec les deux autres Régions du pays, que Bruxelles fait tout pour faire fuir les entreprises de son territoire, que ce soient les taxes — rappelons l'ancienne taxe «PSU» devenue «taxe régionale» et la taxe sur les bureaux —, ou les délais parfois très longs pour obtenir un permis d'urbanisme, ou encore les problèmes de mobilité. Il faut avouer que la politique antiparking et les difficultés de circulation congestionnant

la ville de 8 heures à 19 heures ont de quoi exaspérer plus d'un patron d'entreprise, sans compter les employés et les visiteurs qui sont logés à la même enseigne!

Ce qui est dramatique, c'est que l'Exécutif n'accorde qu'un budget de plus en plus faible à l'économie bruxelloise. Je rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union des Entreprises de Bruxelles s'en sont récemment inquiétées. Elles rappelaient que l'on est passé de 8,7 p.c. du budget régional en 1989 à 5,04 p.c. en 1992, alors qu'en Wallonie, la part du budget consacrée à l'économie est de 11,7 p.c. et en Flandre, de 9 p.c. De plus, il est paradoxal de constater que, d'une part, des mesures visant à favoriser l'emploi sont prises et que, d'autre part, rien n'est fait pour garder les entreprises sur le sol bruxellois et, *a fortiori*, pour en attirer de nouvelles.

En définitive, la seule vraie politique de l'Exécutif consiste à freiner les entrées dans Bruxelles, espérant par là décourager les migrants potentiels dont l'emploi se situe en Région bruxelloise. Or, un certain nombre d'études récentes ont également montré que l'attrait de la verdure campagnarde reste supérieur aux inconvénients rencontrés par ces gens lorsqu'ils veulent entrer à Bruxelles. Donc, la politique qui consiste à fermer les entrées de Bruxelles se relève absolument inopérante, du point de vue psychologique et sociologique, vis-à-vis des personnes que l'on veut frapper de plein fouet.

Aucune mesure concrète n'est donc prise, me semble-t-il, qui permettrait d'aborder de front les principales causes de l'exode massif de la classe moyenne et des jeunes familles. Il est alarmant que l'Exécutif semble vouloir poursuivre dans la voie qui est la sienne depuis deux ou trois ans.

On me rétorquera sans doute qu'il existe un problème financier. J'ai constaté avec plaisir en lisant les journaux de ce matin, Monsieur le Ministre-Président, que les coups de boutoir du parti libéral semblent avoir porté leurs effets puisque, pour reprendre un terme qui devient à la mode, le Ministre est en train d'exercer sa «musculature»; chacun s'en réjouira s'il le fait au profit de la Région de Bruxelles-Capitale. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, personne ne s'étonnera que mon analyse de l'échec de la politique de l'Exécutif pour maintenir la population existante et ramener des habitants à Bruxelles soit légèrement différente de celle du PRL. Entre cette politique de déracinement qui ne tient pas compte de la réalité bruxelloise et notre vision de ce que doit être le développement régional pour toutes les catégories de population, sans exclusive, il y a une marge. C'est pourquoi, si je partage sur certains points l'analyse de M. Hasquin, mon intervention ne sera toutefois pas identique.

En ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, j'ai à plusieurs reprises expliqué à cette tribune comment et combien l'insécurité permanente créée par les dérogations au plan de secteur et la destruction de logements était, depuis trois ans, une constante de la politique urbanistique menée à Bruxelles. J'ai cité à plusieurs reprises ce qui se passe dans le quartier Nord-Est, par exemple, où des permis de bâtir sont octroyés illégalement sur base de l'article 139, c'est-à-dire délivrés par l'Exécutif lui-même à diverses délégations régionales. Le laxisme dont fait preuve l'Exécutif régional, qui est même parfois complice des destructions de logements, est un des éléments destructeurs du secteur du logement. Ne parlons pas de toutes les modifications au plan de secteur, apportées par des PPAS dérogoires, que ce soit dans le quartier

du Midi ou, comme on semble s'y préparer, dans le quartier de la rue Sainte-Marie ou de la rue d'Idalie et de la rue du Trône! Rien de nouveau à cet égard.

Malheureusement, les réponses très évasives qui sont chaque fois données à nos questions ne nous permettent pas d'imaginer que la politique urbanistique changera dans les faits et protégera réellement le logement.

Toujours en ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, ce que nous savons du Plan régional de développement va dans le même sens. On considère que la population habitant Bruxelles est trop pauvre. Elle ne dispose pas de revenus très élevés, c'est vrai, mais elle a choisi d'habiter à Bruxelles. Dès lors, la seule politique viable pour la Région devrait être de la maintenir et de lui donner la possibilité d'un développement économique mieux adapté. On ne retrouve pas cette préoccupation dans le grand projet «Bruxelles, ville internationale», qui vise avant tout à attirer à Bruxelles une population internationale à hauts revenus et à installer dans la capitale le prolongement de la fonction administrative. Tout le monde sait pourtant que l'installation massive de cette fonction administrative à Bruxelles a été une des causes principales de la destruction du logement et de la fuite des habitants.

En matière de politique économique, je partage en grande partie l'analyse de M. Hasquin. J'ai déjà soulevé ici la question de la politique menée par la SDRB en matière d'aménagement d'espaces industriels. L'Exécutif a décidé de réduire la dotation de la SDRB pour l'expansion économique. Mon collègue Paul Galand interpellera le Ministre sur cette décision qui risque d'entraîner dans les années à venir une pénurie de terrains aménagés. On parle beaucoup de pénurie de terrains, mais honnêtement, je trouve que ce n'est pas le cas. Néanmoins, si on ne protège pas les terrains industriels, notamment du côté du canal, on risque de se trouver confronté à des problèmes.

L'essentiel de ces difficultés provient de la non-maîtrise du prix du foncier. D'ailleurs, nous devons constater qu'en ce qui concerne la politique foncière dans notre ville, c'est le grand vide!

Un exemple de l'incohérence de la politique de l'Exécutif a pour objet l'entreprise «Ligator», chaussée de Jette. Je vais vous décrire la manière dont sont menées les opérations de logement et d'expansion économique. On exproprie et on détruit une entreprise qui se trouve en zone de reconstruction de l'habitat, ce qui a pour conséquence la délocalisation de 25 à 30 emplois, qui seront sans doute perdus, pour faire du logement alors que le projet serait viable sans cette délocalisation.

Par ailleurs, on se heurte à cette problématique de la mixité, du fait que l'image culturelle de la ville n'est plus valorisée. A ce sujet, Monsieur le Ministre-Président, on pourrait envisager une plus grande promotion des atouts de la vie urbaine. Hier, j'ai expliqué que la complexité était l'élément essentiel de la ville et que, dès lors, on doit lutter contre ce courant qui tend à juger impossible d'habiter à côté d'activités industrielles ou commerciales.

La problématique de la politique des déplacements, telle qu'elle est envisagée par les libéraux, est aux antipodes de ce que font les villes européennes qui réussissent un projet de réhabilitation, c'est-à-dire réduire de la pression automobile. A plusieurs reprises, j'ai interrogé et le Ministre Picqué et le Ministre Thys sur la problématique des parkings. Malheureusement, je pense qu'on n'ose pas s'attaquer à un élément important de la propagande pro-automobile qui prétend que, si on augmente les parkings, on réduira les problèmes de déplacement, alors que c'est tout le contraire. Si on ne réduit pas les emplacements de parkings dans le centre, on continuera

à connaître l'envahissement de la circulation automobile et on créera ainsi, une fois de plus, les problèmes liés au bruit et à la qualité de l'environnement, cause première de l'exode des Bruxellois.

Concrètement, quelle est la politique de valorisation des transports en commun, en termes d'augmentation des fréquences et des services? Les navetteurs occupent 52 p.c. de l'emploi à Bruxelles. Malheureusement, le *trends* est continu. Dès lors, si l'Exécutif ne fait pas un effort en vue d'améliorer la circulation des transports publics de manière visible, et pas uniquement par le maintien d'investissements lourds en souterrain, je crains que nous ne voyions pas le résultat d'un changement de politique, celle-ci étant pourtant, dans ses prémices, une politique modernisatrice.

En conclusion, l'image qui doit être valorisée pour inciter les habitants de Bruxelles à y rester est la suivante: les atouts de la vie urbaine, le mélange, la coexistence des différents services et équipements collectifs pouvant être mis à leur disposition. Quant à la politique du logement, elle ne doit s'adresser prioritairement à une population autre que Bruxelloise. Une telle politique risquerait en effet — le paradoxe est étonnant — d'aboutir à une offre trop importante de logements moyens, pour une demande solvable qui, elle, n'existe pas encore. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — Chers Collègues, je vous rappelle que le temps d'intervention est limité à dix minutes.

Waarde Collega's, ik herinner er u aan dat de spreektijd beperkt is tot 10 minuten.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier MM. Lemaire et Vandebossche, dont les interventions étaient inscrites avant la mienne à l'ordre du jour et qui me permettent d'intervenir brièvement avant que je doive me rendre à une obligation agréable, puisqu'il s'agit de la signature de la Charte de la démocratie.

Le problème abordé par cette interpellation est bien entendu fondamental. Tout le monde l'a compris: on ne peut continuer à voir la substance — c'est-à-dire notre population, les revenus fiscaux, etc. — quitter le territoire exigu des dix-neuf communes. Vous me direz certainement: «On vous voit venir, vous remettez sur la table le problème de la limitation à Bruxelles...» C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit au départ. On connaît l'envie qu'ont de nombreux citoyens bruxellois d'avoir à nouveau un cadre de vie agréable, qu'ils ne trouvent plus nécessairement dans certaines zones de bureaux du centre-ville, ce qui les incite à aller s'établir dans la périphérie, en Région flamande ou en Région wallonne. La conséquence de ce phénomène est, bien entendu, cette diminution constante de notre population, qui, depuis peu, ne s'élève plus qu'à 941 000 habitants.

Si l'on définit une politique, on doit s'attacher à une politique du logement. Il faut éviter, dans les choix que l'on effectue, de privilégier encore une fonction qui, de plus en plus, tue le logement. Les bureaux — on le sait — continuent à se multiplier à Bruxelles. On est d'ailleurs assez frappé, quand on se promène, par exemple, sur les boulevards du centre, de voir le nombre de surfaces de bureaux non louées. Nous savons qu'entre-temps, les projets continuent et les certificats d'urbanisme se multiplient. En outre — je poserai une question orale à ce sujet cet après-midi —, il ne faut pas perdre de vue un élément fondamental en ce qui concerne le Plan régional de développement: il faut privilégier le logement par rapport au bureau. Bien entendu, la fonction administrative

de Bruxelles existe, mais le bureau peut, lui aussi, se trouver dans des zones plus périphériques. Nous ne devons pas essayer de concentrer toute la surface administrative à Bruxelles.

Je voudrais insister sur un second élément. Quand on mène une politique du logement, les effets ne se manifestent pas rapidement. Un certain nombre d'années est nécessaire avant que les décisions prises, les adjudications lancées, etc., se traduisent par des inaugurations, par des bâtiments.

En matière de logement social, un effort substantiel a été fourni en ce qui concerne la construction. J'ai déjà dit à cette tribune que lorsqu'on examine le futur du logement social, on réalise qu'il faudra probablement accorder une plus grande part à la rénovation.

Il faut aussi permettre aux sociétés de logement d'acquérir — probablement par le biais des contrats de gestion — des immeubles existants à rénover et à mettre sur le marché. Il y a là un créneau pour une future politique à suivre.

Dernier élément: notre ville compte un nombre important de logements inoccupés ou abandonnés. Que ce soit par des réglementations communales ou même par une initiative de notre Assemblée, il faudrait s'attaquer à ce problème. Si les logements abandonnés étaient remis sur le marché, cela pourrait avoir une influence sur les loyers. Il s'agit là d'une donnée importante qu'il faudrait intégrer dans la politique à suivre par la Région bruxelloise dans les prochaines années.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je voudrais vous faire part de quelques réflexions au sujet de l'interpellation de M. Hasquin concernant l'incapacité de l'Exécutif d'enrayer l'exode des Bruxellois.

Ces réflexions portent principalement sur le logement. S'il est vrai que nous perdons des habitants en Région bruxelloise, il faut savoir — et M. Hasquin ne l'a pas caché d'ailleurs — que le phénomène n'est pas neuf. De plus, les circonstances ont fait que la création de la Région bruxelloise par rapport à la problématique du logement est tombée à un mauvais moment. A cette époque, nous avons, en effet connu une série de phénomènes qui ont contribué, de façon très nette, à une augmentation substantielle du coût du logement: c'était une période de taux d'intérêt bas, de crack mobilier, d'où l'intérêt nouveau pour l'investissement immobilier, une période où le phénomène européen — la création de Bruxelles capitale de l'Europe — est devenu un fait officieux. Ce fut aussi l'époque où l'information, et pas nécessairement une information de qualité, a joué pleinement. Il a été décrété et répété sur tous les tons que Bruxelles était une ville extraordinairement bon marché par rapport à d'autres villes européennes et qu'il y avait un rattrapage à faire pour se mettre à hauteur. Il s'en est suivi un énorme désordre dans le marché immobilier. Si toute une série d'immeubles se sont vendus, dans un premier temps, à prix d'or, on a très rapidement connu des catastrophes. On en connaît encore et on en connaîtra davantage!

Dans le secteur de la rénovation individuelle, des immeubles en très mauvais état se sont vendus à des prix fous; les coûts de rénovation ont été énormes et il a été impossible de rentabiliser ces immeubles.

Je tiens à répéter qu'il y a actuellement à Bruxelles des centaines et des centaines d'appartements neufs qui sont invendus et invendables parce que trop chers. C'est peut-être un résultat de l'économie libre dont nous sommes, il est vrai, partisans.

Que je sache, cet échec n'est pas imputable à l'Exécutif.

Il est exact que les habitants continuent à quitter Bruxelles. Nos opinions divergent quelque peu quant aux motifs de ces départs. Nous assistons à l'exode de familles ou de jeunes cadres qui, pour des raisons culturelles et de tradition, sont viscéralement attachés à l'image de la maison entourée de son jardin de quelques ares. Or, même s'ils gagnent bien leur vie, il ne leur est pas possible de trouver cette propriété à Bruxelles. Malheureusement, il existe également des pauvres qui n'ont pas de moyens suffisants et qui, dès lors, habitent une province beaucoup plus éloignée. Je pense notamment à la région de Charleroi où les loyers sont demeurés extrêmement bas par rapport à la moyenne nationale et ce, en raison de la très mauvaise conjoncture.

Tous ces éléments sont paradoxaux lorsqu'on sait que Bruxelles ne connaît pas de problèmes de quantité de logement. En effet, 450 000 logements sont disponibles pour 950 000 habitants. Mais incontestablement, un problème de qualité et de prix se pose.

Il serait malvenu de prétendre que l'Exécutif ne fait pas d'efforts en matière de qualité. En effet, il a développé les primes à la rénovation en les recentrant.

En ce qui concerne le problème du locatif, la loi Wathélet peut être brièvement évoquée. Nous sommes de ceux qui ont demandé une évaluation de cette loi. La conclusion de cette réflexion nous forcera peut-être à demander une révision de ladite loi.

Il s'avèrera peut-être que les objectifs fondamentaux de la loi Wathélet — notamment la sécurité accrue du locataire — ne sont pas atteints. Il faut toutefois reconnaître que si l'on souhaitait éviter la prorogation des lois de blocage, et quelles que soient la plus grande sécurité et la liberté que l'on octroyait aux locataires, la période était extrêmement difficile pour empêcher, dans ce cadre législatif, une hausse substantielle du coût du logement.

La logique libérale voudrait peut-être que l'on attende systématiquement que joue la loi du marché. Ainsi donc, on patienterait jusqu'au moment où, le coût du logement étant devenu tellement élevé à Wavre, les gens qui y habitent reviennent à Bruxelles.

Tel n'était pas le but de la majorité en Région bruxelloise. Il nous semble qu'on a voulu développer l'offre et, par là même, casser les prix. Des logements sociaux ont été construits et je m'en réjouis, même si je suis angoissé par l'idée des coûts de rénovation. La Société de Développement régional de Bruxelles a incontestablement augmenté l'offre de logements. Si la toute première opération — rue des Tanneurs — n'a pas été des plus éclairées, la SDRB a néanmoins eu le mérite d'essayer d'augmenter l'offre dans des quartiers qui ne s'y prêtaient guère à première vue.

Puis-je également vous rappeler la taxe sur les bureaux? Cette taxe devrait, en principe, rapporter un milliard par an environ, soit les moyens du logement social. Le Ministre Chabert, que nous avons interrogé, nous confirmera cette information tout à l'heure. Je regrette que l'interpellation de M. de Lobkowicz ne soit pas restée jointe car j'aurais aimé lui poser la question de savoir ce que la commune d'Uccle a fait, avec le produit de la taxe sur les bureaux, pour développer le logement. Je signale que, chaque année, des centaines de ménages pourraient être aidés et motivés pour rester à Bruxelles grâce au produit de cette taxe.

(M. Poulet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poulet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)

Quant à l'ordonnance du logement moyen votée en Région bruxelloise, elle avait un double et modeste objectif: à la fois augmenter l'offre du logement mais surtout casser les prix. A ce sujet, je voudrais formuler deux remarques. Certaines communes de la Région bruxelloise, après avoir vendu leurs terrains à des prix fous, sont ensuite venues se plaindre auprès de la Région bruxelloise et dans la presse, en regrettant la présence d'un nombre élevé de fonctionnaires européens. Il s'agit là d'un choix politique!

Je voudrais suggérer à certains communes, qui sont encore propriétaires de nombreux hectares de terrain, de suivre l'exemple d'autres communes en faisant application de cette ordonnance. Ainsi, si Uccle consentait à affecter une partie du plateau Awijl (huit hectares) à la construction de 200 logements moyens, en tenant compte des modalités d'application de cette ordonnance, non seulement les prix pourraient y être très compétitifs, mais surtout les prix prohibitifs pourraient être cassés.

Un exemple de ce type amènerait incontestablement une diminution des prix et favoriserait le maintien de la population à Bruxelles.

Monsieur le Président, vous aurez pu constater que je suis toujours passionné par la problématique du logement mais bien entendu, Monsieur Hasquin, je ne possède pas la science infuse. C'est la raison pour laquelle je prendrai des contacts afin que le discours inaugural des Facultés d'Economie, de Sociologie et d'Urbanisme de l'Université libre de Bruxelles soit consacré à la capacité de M. Hasquin d'enrayer la fuite des Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Hasquin. — L'université a fait d'excellentes études en la matière. On s'en sert abondamment pour le moment!

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik wens het uitermate groot belang te onderstrepen van het debat dat door de heer Hasquin werd geopend. Het maakt mij even bedroefd te moeten vaststellen dat in zijn Gemeenschap hetzelfde gebeurt als in de onze, namelijk dat zeker de mensen met een middelgroot inkomen meer en meer uit Brussel wegtrekken. Met «classe moyenne» bedoelde de heer Hasquin duidelijk de groep met een middelgroot inkomen, en niet de economische groep van de middenstand.

Ik zal niet concreet ingaan op beschouwingen in verband met het macroniveau van de problematiek van huisvesting en ruimtelijke ordening. In mijn uiteenzetting zal ik enkel een drietal zeer concrete problemen naar voren brengen.

Een eerste punt is eigenlijk de essentie van alles: moet het beleid niet meer worden gericht op de levenskwaliteit van degenen die hebben gekozen om alleen of met hun gezin in Brussel te wonen? Wanneer men stenen op elkaar plaatst en grote verkeersplannen uitwerkt, maar er geen ziel in de stad, geen ziel in de mensen is, dan zal men zeer weinig resultaat boeken. Collega Lemaire heeft erop gewezen dat nog duizenden appartementen onverkocht blijven. Het is duidelijk dat dus niet alleen aan ruimtelijke ordening moet worden gedaan, maar dat Brussel ook een ziel moet krijgen. In dit verband heb ik een eerste suggestie met betrekking tot de auto.

De Executieve moet de radicale keuze maken om de wagen uit de residentiële wijken te weren. Als voorbeeld geef ik Anderlecht. Deze gemeente wordt geconfronteerd met het probleem van de werken aan het Zuidstation, maar ook met de werken op de Ninoofsesteenweg. We stellen vast dat de woonwijken worden overspoeld door wagens die van buiten de stad komen. Men kan zich in deze gemeente niet meer veilig bewegen en de situatie is verre van kindvriendelijk. Kan Minister Thys zijn bevoegdheid niet aanwenden om de woonwijken alleen toegankelijk te maken voor bewoners en bezoekers en voor het overige ruimte scheppen voor mensen, voor gezinnen en voor kinderen? Dit is een essentieel element om de leefbaarheid van de stad te verhogen.

Een tweede suggestie haal ik uit het buitenland. Het is soms goed om eens te kijken hoe het er daar aan toe gaat. Ik ben een fervent fietser en ik beken eerlijk dat ik om te fietsen de stad verlaat. Vanuit mijn gemeente ga ik via de kanaalzone naar Halle en zo het Pajottenland in, omdat onze stad de fietser geen ruimte biedt. Er zijn wel fietspaden, maar ik nodig eenieder uit deze eens te testen. De fietspaden worden constant onderbroken en zijn in slechte staat. Om te fietsen verlaat men dus de stad. Zou het niet goed zijn dat de volledige Raad op 16 mei aanstaande meer met de Binnenband gaat fietsen? Dat is een tweetalig, een bi-communautair initiatief. Zouden we van die gelegenheid geen gebruik maken om de stad met de fiets te bezoeken en zouden we de Brusselaars die zich met de fiets willen verplaatsen niet wat meer ruimte bieden?

Een derde en laatste suggestie betreft de veiligheid in de stad. Wij hebben er al zo vaak over gepraat, maar ik stel vast dat de brandhaard van het Lemmensplein nog altijd niet is geblust. De maatregelen zijn nog steeds niet radicaal genoeg, niet doortastend genoeg, niet grondig genoeg om een aantal problemen op te lossen.

Wij moeten de zaken inderdaad via integratie aanpakken, maar af en toe ook eens met de vuist op tafel durven slaan. Onduldbare toestanden moeten op een efficiënte manier worden weggewerkt.

Bij mijn partijgenoot, de heer Chabert, wil ik aandringen dat Brussel wat fiscaal vriendelijker wordt gemaakt. Wie nu in Brussel zijn boterham verdient, trekt veelal om fiscale redenen de stad uit en gaat elders wonen.

Mijnheer de Voorzitter, ik hoop dat mijn vier heel concrete suggesties in beleidsdaden worden omgezet. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, M. Hasquin a évoqué les réductions de populations de notre Région. Au cours de la décennie 80, Bruxelles a effectivement perdu environ 44 000 habitants. On ne se consolera guère de savoir que pendant la décennie 70, Bruxelles avait perdu plus de 100 000 habitants. Je n'entends pas faire de ce constat un argument pour réduire la gravité de la situation. Cependant, et il me paraît utile de le souligner, la grande hémorragie bruxelloise se situait à cette époque. Je vous en expliquerai les raisons tout à l'heure.

La fuite des Bruxellois n'est donc pas enrayée même si elle a diminué. Mais malgré le renchérissement des prix dans le secteur de l'immobilier depuis 1988, l'exode actuel est de la même ampleur que pendant la période 1981-1986. Il convient peut-être de le noter.

L'interpellation de M. Hasquin renvoie à un débat assez général sur nos villes. Les études réalisées, notamment par la Communauté européenne sur l'espace des villes montrent que

l'exode urbain est un phénomène qui touche quasiment toutes les villes européennes d'importance. Ces études — je pense également au rapport FAST — mettent en exergue un phénomène particulièrement présent à Bruxelles, même s'il est plus important encore dans d'autres villes, à savoir que les jeunes ménages choisissent la périphérie tandis que statistiquement, le nombre de ménages s'accroît dans les villes. Mais en fait, ces nouveaux ménages sont généralement composés d'un seul individu : c'est ce qu'on appelle des ménages unicellulaires. La proportion de ces ménages à Bruxelles est de 40 p.c. contre 56 p.c. à Paris. Cela signifie que la structure de la population des villes a également changé. Cette modification s'est traduite par une réduction du nombre d'habitants. Par ailleurs, l'espace urbain dont il est question, est aussi influencé par l'évolution de son hinterland. Dans un certain nombre de cas, une maîtrise est assurée en la matière, mais ce n'est pas le cas de l'espace urbain bruxellois. Cela nous renvoie à un débat de type macro-politique, à savoir la limitation aux 19 communes, débat dont il ressort qu'en limitant Bruxelles aux 19 communes, en la coupant de son bassin socio-économique naturel, il faut que des solidarités s'expriment à un niveau ou à un autre. Il s'agit là d'un sujet d'actualité dont on reparlera sans doute.

Quoi qu'il en soit, une évidence s'impose : à quelques exceptions près, les villes s'étalent, elles se dilatent, elles sont d'ailleurs terriblement « espacivores » avec le temps mais elles gardent souvent la maîtrise institutionnelle, les péréquations fiscales notamment, dans l'espace hinterland ainsi envahi. Ce n'est pas le cas de Bruxelles. A propos de la zone bruxelloise, un géographe dirait qu'elle se porte très bien puisqu'il tiendrait compte de l'hinterland. Il estimerait qu'il n'y a pas de véritable dépopulation d'une polarité urbaine à une autre. En effet, ce n'est pas à Charleroi, à Liège ou à Anvers que les gens partent. C'est la dilatation de la ville. Cette dilatation, naturelle dans les autres pays est maîtrisée et contrôlable par le pouvoir urbain. Ce n'est pas le cas à Bruxelles et c'est là notre problème. La Région bruxelloise n'est pas plus en crise que d'autres villes. Le fait est que les transferts d'habitants et les transferts fiscaux nous échappent, ce qui n'est pas le cas dans d'autres zones urbaines qui se dilatent.

Ne parlons donc pas de crise de la zone bruxelloise mais de celle des communes centrales du bassin socio-économique bruxellois. Privée de son hinterland, Bruxelles ne peut que choisir la voie d'une politique de ville compacte; puisqu'elle ne peut s'étaler, elle doit se concentrer au maximum. D'où la nécessité de ce plan de développement régional qui, je l'espère, servira de fil conducteur devant mener à une meilleure cohérence de la gestion de l'espace urbain.

L'étude « Habiter Bruxelles » qui est une des facettes du plan de développement régional indique clairement quelles actions doivent être entreprises ou évitées.

Si nous ne nous limitons pas au seul espace institutionnel et si nous examinons les choses comme des géographes, des urbanistes aménageurs de territoire le feraient, on se rend compte qu'il convient en priorité de freiner le développement des lotissements à la périphérie de Bruxelles. Ce point majeur doit être négocié avec les deux autres Régions. C'est pourquoi j'en appelle si souvent à cette concertation. Cela ne peut se faire que dans le respect de la loyauté et dans un esprit de soutien mutuel pour notre développement propre.

J'ai évoqué avec M. Spitaels — et je le ferai aussi volontiers avec M. Van den Brande, je vous le rappelle, Monsieur Vandebossche — la nécessité de contrôler les lotissements.

M. Vandebossche. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — L'étude que nous avons menée a montré que 2 400 ha pouvaient être lotis à la périphérie bruxelloise qui dispose ainsi d'une capacité d'accueil de 200 000 à 230 000 habitants. La consultation d'un plan de secteur du Brabant permet de constater que les réserves de logements à l'extérieur de Bruxelles sont énormes. Vous conviendrez donc que l'enjeu est important. Il est difficilement acceptable que la périphérie bruxelloise se nourrisse du dynamisme et du rayonnement de la Région de Bruxelles en l'absence de règles de péréquation et de solidarité.

D'après cette étude «Habiter Bruxelles», il convient également de se référer au maintien des activités économiques. Mais il faut évoquer surtout les conclusions sur les atouts résidentiels de Bruxelles. Ici je soulignerai la spécificité de la Ville. Selon moi, la Ville est un lieu d'enracinement à l'histoire et au tissu social. Elle est un espace où la sphère individuelle peut s'épanouir au contact permanent des valeurs collectives. Or notre mode actuel de société conduit à un repli de la famille sur elle-même: c'est le fameux syndrome du cocooning, de l'individualisme qui fait préférer l'espace familial, isolé, loin des promiscuités du quartier central de la ville, aux quartiers à forte densité de population. La tendance actuelle est de s'installer en périphérie. Il s'agit d'un fait sociologique que toutes les villes connaissent. Chez nous, le problème est que nous ne pouvons procéder à des péréquations dans ces transferts.

Il est évidemment de bonne guerre, dans une interpellation émise par l'opposition sur un tel sujet, de faire des constats d'échecs. Certains peuvent considérer que les choses n'ont pas été assez rapides. Cependant, l'Exécutif a pris une dizaine de mesures qui n'avaient plus été envisagées depuis longtemps dans la gestion de Bruxelles; c'est le moins qu'on puisse dire! La rénovation de l'ancien parc s'est poursuivie avec une accélération des moyens liquidés par la Région aux communes pour la rénovation urbaine. En trois ans, 40 p.c. des montants dépensés en rénovations urbaines dans le cadre des grands programmes de rénovation déposés par les communes auprès de l'Exécutif ont été liquidés, ce qui a accéléré un certain nombre d'opérations. C'est insuffisant peut-être, mais c'est dans les limites des moyens budgétaires.

Le parc immobilier a été étendu par la voie du locatif social avec la relance du programme SLRB qui avait été abandonné depuis longtemps, comme vous le savez. L'acquisitif a été promu et encouragé au travers notamment du Fonds du logement en le dotant de moyens supplémentaires. De cette manière, on a soutenu tant le locatif que l'acquisitif.

On a lutté contre les immeubles à l'abandon par des taux de taxation importants.

L'offre de terrains à bâtir a été augmentée au moyen d'ordonnances, d'arrêtés ou d'autres initiatives en ce sens.

Evidemment, tout le monde attend avec intérêt que soit terminé l'aménagement de certains quartiers nouveaux — par exemple à Evere et à Jette —, que soient loties les casernes, etc. Bref, nous nous sommes engagés dans une politique oubliée depuis longtemps en matière notamment d'augmentation d'offres de terrains à bâtir.

Les bureaux ont été taxés et, comme vous le savez, — je répondrai tout à l'heure à une question à cet égard — une part importante de la recette des taxes sur les bureaux a été affectée à des politiques de logement.

On a imposé la construction de logements dans le cadre des charges d'urbanisme dont le principe trouve son fondement dans l'ordonnance urbanisme.

En dépit d'une litanie qui veut toujours faire le procès à travers des micro-exemples, nous avons assuré la protection du logement notamment en rappelant aux communes par le biais de circulaires ministérielles ad hoc, les règles du plan de secteur et en limitant les quotas de bureaux. Il est vrai que des PPAS ont transformé certaines zones mais ces initiatives, limitées quoi qu'on en dise, relevaient d'un projet volontariste. On a entamé des poursuites en matière d'infractions qui n'avaient jamais été relevées jusqu'ici. En plus des procédures visant à sanctionner le grignotage des logements par les bureaux, des recensements complémentaires et parallèles ont été entamés notamment à Etterbeek à titre expérimental et à présent dans d'autres communes également.

En tout cas, l'étude «Habiter Bruxelles» me permet de poser quatre constats.

La rénovation du parc de logement à certains endroits est aussi rapide à l'heure actuelle que sa dégradation ailleurs. Certes, des paramètres permettant de dresser ce genre de constat sont malaisés à établir mais il est clair que si certains quartiers continuent à se dégrader, les rénovateurs ont repris pied dans un certain nombre d'autres quartiers. Le volume de la construction neuve se situait en 1990, 1991 et 1992 à un niveau satisfaisant avec 2 300 à 3 000 logements alors que ce nombre était de 900 en 1985. Il est vrai que tout fléchissement serait dangereux compte tenu de l'accueil de nouveaux ménages à Bruxelles, accueil qui réclamerait la construction de 3 000 logements neufs. Il conviendrait, Monsieur Hasquin, de trouver les voies du partenariat avec le secteur privé. Mais n'avons-nous pas considérablement innové dans ce domaine? On critique la SDRB mais cette formule de partenariat avec le secteur privé — j'ai cité des chiffres en commission — a généré des moyens nouveaux investis par le secteur privé en faveur du logement moyen. Madame Nagy, vous n'êtes pas d'accord à cet égard. Le logement moyen est une bonne chose pour l'un et une mauvaise pour l'autre. Personnellement, je suis partisan de cette formule. La SDRB a œuvré dans ce sens au travers de ses sociétés mixtes.

Ce qui pose problème et reste inquiétant, c'est l'inadéquation offre/demande en matière de prix: 26 000 ménages propriétaires consacrent plus de 40 p.c. de leurs revenus à leur logement, 54 000 ménages locataires y consacrent plus de 36 p.c. C'est pourquoi nous devons continuer à mener des politiques sociales du logement parallèlement à la production de logements moyens souhaitée par M. Hasquin.

Il est clair que les prix sont un obstacle à l'accès au logement. Je note toutefois avec satisfaction — limitée — que les prix acquisitifs sont réorientés à la baisse, soit un tassement de l'ordre de 20 p.c. entre 1991 et 1992. Le récent rapport de l'ANHYP confirme cette observation. Il relève en effet qu'un certain nombre de biens ont connu une baisse par rapport aux valeurs initiales.

Quelles peuvent être les actions d'un pouvoir régional pour enrayer cette difficulté, pour garder ses habitants? C'est évidemment et toujours d'augmenter l'offre de logements neufs. C'est de mobiliser les espaces rares restants pour la production de logements neufs. C'est chercher les voies du partenariat ainsi que le fait la SDRB; c'est augmenter l'offre de logements locatifs publics et, là, il existe une ouverture dont nous avons parlé M. Gosuin et moi. Les sociétés locales de logement social ont parfois des capacités d'emprunts et d'investissements qui doivent être libérées aujourd'hui.

Enfin, un travail reste à faire sur la réduction de la fiscalité en matière de logement. Nous avons obtenu que le taux de TVA soit réduit à 12 p.c. pour le logement public et l'on peut envisager une amélioration ultérieure dans le cadre de

l'harmonisation fiscale européenne. Que ce taux soit réduit à 6 p.c. serait une bonne chose. Je tente pour ma part d'obtenir une modification relative aux droits d'enregistrement; le plafond du revenu cadastral en dessous duquel le taux réduit de 6 p.c. est appliqué discrimine Bruxelles, je le dis depuis longtemps. C'est pourquoi mes Collègues de l'Exécutif et moi-même avons entrepris une réflexion sur cette matière fiscale, notamment en regard de la péréquation cadastrale annoncée par le Gouvernement national.

Il faut également découpler le marché résidentiel du marché des bureaux. Ce dernier a eu un effet « aspirateur » sur les prix lorsque les bureaux se sont installés hors des zones qui leur étaient réservées et en dehors des procédures réglementaires. A Etterbeek, à Bruxelles-Ville, à Saint-Gilles, à Molenbeek, à Ixelles, à Saint-Josse et à Schaerbeek, nous devons absolument généraliser l'idée des recensements parallèles et d'un meilleur contrôle du parcellaire.

Nous devons enrayer la spéculation foncière et là, nos avis divergent, Monsieur Hasquin. J'ai pu constater dans ma commune que certains abandons d'immeubles procédaient, à un moment donné, de la spéculation pure et simple, notamment à la suite de l'incertitude quant à la détermination des pouvoirs publics de faire respecter certaines affectations. Des spéculations de ce type se sont donc produites. Certes, une série de situations parfois d'ordre familial amène des abandons d'immeubles. Aussi avons-nous décidé d'aider les communes à assumer les expropriations d'immeubles abandonnés. Par ailleurs, nous avons l'intention de généraliser les charges d'urbanisme lorsqu'un propriétaire défaillant depuis longtemps, par exemple, vient solliciter une rénovation pour une affectation autre que le logement. Nous nous devons, dans la majorité des cas, de refuser cette requête ou d'exiger des charges d'urbanisme qui constituent, en retour, une juste compensation pour la collectivité.

Il y a l'amendement de la loi sur les loyers. Trop de propriétaires recourent à la location d'une durée d'un an, laquelle, dans la loi Wathélet, aurait dû rester l'exception. Elle est cependant devenue trop souvent la règle. Ce mécanisme de bail à courte durée permet de modifier fréquemment le loyer à la hausse, et accentue la mobilité résidentielle dans le secteur locatif. Il faut rétablir cette notion d'exception justifiée.

Il est question également d'économie et M. Hasquin m'interpelle sur le départ des entreprises qui, en corollaire ne fait qu'accroître le départ des habitants. Mais aucun rapport, aucune étude ne corrobore cette affirmation. J'ai relevé dans le dernier courrier du CRISP que le nombre de travailleurs salariés et appointés a augmenté de 12 mille unités entre 1983 et 1990 et que le nombre total d'emplois est également en hausse constante. Le vrai problème auquel nous sommes confrontés est celui de la chute du nombre de Bruxellois qui trouvent un emploi à Bruxelles. Ce n'est pas tant qu'il n'y ait pas d'emplois à Bruxelles, je l'ai déjà répété bien souvent, mais entre 1983 et 1991, la part des Bruxellois travaillant à Bruxelles est passée de 50 à 40 p.c., plus exactement à 47 p.c. selon Françoise Thomas. Mais il s'agit là d'un autre débat qui concerne évidemment, en priorité, la politique économique et celle de l'emploi.

Je tiens à souligner qu'il n'y a aucun avenir pour le repeuplement des quartiers du centre de Bruxelles, même si nous y investissons des moyens importants dans le domaine de la rénovation, même si nous y investissons beaucoup d'argent dans le domaine de la qualité de l'espace public. En effet, il n'y a pas d'avenir pour le repeuplement des quartiers du centre si l'on ne lève pas rapidement, et cela me semble de plus en plus urgent, l'hypothèque de l'insécurité dans ces quartiers. On me répondra que je reprends là un cheval populaire et

populiste. Pas du tout, je constate simplement qu'un certain nombre d'opérations qui ont été entamées dans certains quartiers n'ont pas eu le succès escompté parce que l'ambiance de la ville ne favorisait pas la relocalisation d'habitants.

L'insécurité n'est pas le seul élément à participer à cette mauvaise ambiance de la ville. On peut citer également la malpropreté ou les inconvénients liés à des nuisances quelconques comme le trafic, etc. mais très franchement, si l'on me demandait aujourd'hui quelles sont les trois grandes priorités de la Région bruxelloise, je ne citerais pas tant la fluidité du trafic ou le fait d'attirer des investissements nouveaux, mais plutôt la politique du logement, la politique de formation et d'insertion socio-professionnelle, voire la politique génératrice d'emplois et la politique en matière de sécurité. Je ne tiens pas à évoquer ici les malaises liés à l'insécurité ce qui, en général, plait beaucoup au public, mais je veux souligner que tous les autres efforts que nous pourrions mener pour repeupler le centre seraient considérablement freinés par la persistance d'un climat d'insécurité dans certains quartiers. Il n'y a aucun espoir de repeuplement pour certains quartiers de Molenbeek et d'Anderlecht si ce problème n'est pas résolu. Evidemment, cela ne doit pas nous écarter de l'essentiel de l'interpellation de M. Hasquin; je tenais cependant à lui dire combien nous subissons un phénomène général propre à nos sociétés urbaines en rappelant que l'Exécutif — chacun appréciera — a mis en place, dans la limite de ses moyens, de nombreux dispositifs qui, c'est vrai, doivent encore, dans certains cas, être concrétisés. La politique de l'Exécutif s'est toujours soucieuse de cette problématique de l'hémorragie urbaine. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. HARMEL A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA LIAISON FERROVIAIRE QUARTIER LEOPOLD/GARE JOSAPHAT»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER HARMEL TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE SPOORVERBINDING TUSSEN DE LEOPOLDSWIJK EN HET JOSAFATSTATION»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je dois vous avouer que mon étonnement fut grand ce matin de trouver, dans un grand quotidien de la capitale, en page 20, les grandes lignes de la réponse à mon interpellation de ce jour.

Je tiens à attirer l'attention du Conseil sur ce fait regrettable: lorsque nous souhaitons évoquer un sujet important en séance publique, il arrive souvent que nous trouvions dans la

presse certaines informations sur les réponses qui nous seront apportées le lendemain.

Depuis un certain nombre de mois, nous avons pris de mauvaises habitudes. Je pense spécialement au débat qui nous anime concernant le code du logement. Nous avons lu dans la presse la position de presque tous les groupes et je dois vous avouer que je ne sais pas ce que nous dirons en séance publique, puisque tout a pratiquement été dit sur le sujet.

Si nous voulons conserver à ce Conseil la crédibilité qu'il mérite, si nous voulons qu'il soit le lieu où nous discutons de l'ensemble des problèmes bruxellois, si nous voulons éviter que les échanges aient lieu par presse interposée, nous devons tous, me semble-t-il, changer nos habitudes, faute de quoi nous déplacerons le débat démocratique, ce qui serait, à mon sens, une très grave erreur. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Au cours de la séance d'hier, nous avons longuement parlé de loyauté fédérale, du régime parlementaire, nous avons tous insisté sur l'Etat de droit dans lequel nous vivons et il ne me semble pas inutile aujourd'hui de rappeler un certain nombre de principes auxquels je suis, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs, extrêmement attentif.

Cela dit, tout en remerciant le Ministre-Président d'avoir attaché autant d'importance à mon interpellation, puisque l'essentiel de sa réponse figure déjà dans la presse, je ne puis résister au plaisir de lui poser de vive voix à cette tribune les questions que je souhaitais lui adresser et de lui demander d'apporter à notre Conseil une réponse plus étayée que celle que nous avons pu lire ce matin dans le journal.

Ces derniers jours, la presse — toujours elle — a fait état du dépôt éventuel d'une demande de permis de bâtir pour la liaison ferroviaire Quartier Léopold-Gare Josaphat.

Le Ministre-Président n'est pas sans savoir l'extrême sensibilité de la population bruxelloise à toute déchirure supplémentaire du tissu urbain, et ce, au profit de grandes infrastructures dont elle ne profite pas, que du contraire.

Pour en revenir aux grands travaux que nous voulons utiles, il est possible que certains caucus entamés entre administrations concernées se soient réalisés. Je tiens cependant à savoir si, lors de ces caucus, le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, qui a l'urbanisme dans ses attributions, a bien été consulté.

Je me permets d'attirer l'attention de l'Exécutif sur la décision du Conseil des Ministres du 18 décembre 1992, point 2, qui fait état d'une note déposée par le Vice-Premier Ministre Guy Coëme, chargé de l'Infrastructure et des Entreprises publiques.

Celui-ci envisageait l'étude de faisabilité et l'établissement d'un plan directeur pour la liaison Quartier Léopold-Gare Josaphat. Le Conseil des Ministres avait décidé que cette étude se ferait en liaison fonctionnelle avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Voulez-vous me confirmer, Monsieur le Ministre-Président, que cette liaison fonctionnelle a bien eu lieu à travers les mécanismes formels prévus à l'article 43 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 organisant les institutions bruxelloises, à savoir le Comité de coopération prévu avec l'Etat?

Pour la bonne forme, je vous remets le texte en mémoire :

«Il est créé un comité de coopération, qui délibère selon la procédure du consensus — et c'est là, l'élément essentiel —, des initiatives que peuvent prendre en commun l'Etat et la Région de Bruxelles-Capitale en vue de favoriser et de promouvoir

le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Les initiatives peuvent être financées en tout ou en partie par le budget de l'Etat.» (loi spéciale du 12 janvier 1989, art. 43).

Il convient de tirer du texte toutes ses conséquences et de s'y tenir :

1. Toute autre instance que le comité de coopération, qui délibérerait de cette question est impropre à ce type de négociation.

2. Si le financement peut bien être totalement à charge du budget de l'Etat, l'initiative doit être prise en commun selon les règles du consensus.

J'ai eu l'occasion hier déjà de développer la conception que mon groupe se fait de la loyauté fédérale.

1. Elle repose d'abord sur une essentielle correction institutionnelle. Des textes existent; nous souhaiterions qu'ils soient appliqués.

2. Ensuite, sur le respect par chaque partenaire des besoins et des spécificités de chacun dans une perspective d'ensemble. Il s'agit du fédéralisme d'union.

3. Enfin, sur le partage, par chaque partenaire, des richesses de sa spécificité au profit d'un développement commun et harmonieux de l'ensemble et de chacun.

La loyauté fédérale ne peut se comprendre sans le respect des règles du jeu, sans le respect du droit.

La loyauté fédérale s'impose à chaque composante: Régions, Communautés et Etat fédéral. Elle doit viser à l'efficacité et au service optimal du citoyen.

Par ailleurs, — et j'aimerais connaître votre sentiment à cet égard, Monsieur le Ministre-Président —, je crois qu'il serait temps que nous nous prononcions à nouveau clairement contre les nouvelles infrastructures de pénétration.

Le scénario tendanciel d'IRIS et les évocations du plan régional de développement, montrent combien le problème des liaisons à courte et moyenne distances, comme le RER, doit être résolu de façon prioritaire avant toute nouvelle liaison à grande distance, hormis le TGV. Dès lors, l'Exécutif, je le sais, s'était prononcé, aussi bien dans le cadre du plan Star 21 que du plan décennal d'investissement de la SNCB, sur la nécessité de démontrer l'utilité pour les Bruxellois de la liaison envisagée par la SNCB entre le quartier Léopold et la gare Josaphat.

Plutôt que de créer une nouvelle ligne trop coûteuse, profitons des lignes existantes et améliorons-en la cadence.

M. le Ministre-Président, peut-il me faire savoir s'il a, à cet égard, tous ses apaisements?

Je terminerai, Monsieur le Ministre-Président, en m'interrogeant et en vous interrogeant sur la pression permanente des lobbies de vouloir à tout prix continuer des infrastructures lourdes.

Le projet envisagé ne coûterait pas moins de 6 milliards à la collectivité nationale. Quand on sait aujourd'hui les efforts d'assainissement, qui doivent être réalisés par l'Etat — et par ailleurs par la Région — on peut s'étonner de cette volonté de poursuivre dans cette voie.

En outre, le développement du RER sur base des lignes existantes, favorable à la mixité des fonctions de la ville, favorable à l'urbanisme et au maintien de la population bruxelloise sur son territoire, mais aussi au développement harmonieux de sa périphérie, nécessiterait tout au plus quelques

centaines de millions d'investissements dont on nous dit ne pas avoir le premier franc.

Il est regrettable qu'une vision d'avenir ne soit pas aujourd'hui développée par le Ministère national de l'Infrastructure et qu'on continue à développer de vieux schémas qui ont fait leur temps et qui ont laissé pas mal de cicatrices dans le tissu urbain de Bruxelles.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, de bien vouloir étayer les propos que vous avez tenus lors de l'interview accordée au journal *Le Soir* et me réaffirmer votre position sur ces différents points.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'interpellation de M. Harmel me donne l'occasion de refaire brièvement l'historique de ce dossier controversé et à éclipses, qui fait un peu penser au monstre du Loch Ness, dans la mesure où il refait surface de temps en temps après de longues périodes de silence.

Déjà en janvier 1992, M. Clerfayt avait interrogé le Ministre Thys sur l'éventualité de la construction d'un métro passant sous la place de Jamblinne de Meux. La réponse de M. Thys avait été nette: ni un métro ni un eurométro n'étaient à l'ordre du jour. Le 6 mars 1992, j'interpellais moi-même M. Picqué sur l'aménagement « définitif » du quartier Jamblinne de Meux-Cortenbergh et notamment sur les cheminées d'aération du tunnel auto-routier Cortenbergh. Je les trouvais tellement surdimensionnées que j'évoquais aussi la possibilité que ce tunnel Cortenbergh soit également affecté à une liaison ferroviaire. M. Picqué me répondait tout aussi fermement que cette possibilité était exclue et même que la mention « itinéraire du métro à construire ultérieurement » était définitivement abandonnée.

Le 11 décembre 1992, j'interpellais à nouveau M. Thys sur la possibilité plus précise dont parlait la presse, à savoir l'utilisation du vide ventilé sous le tunnel auto-routier Cortenbergh pour en faire une liaison ferroviaire Schuman-Cortenbergh-Josaphat qui s'intégrerait dans le RER.

A cette occasion, j'affirmais que s'il fallait absolument faire passer le RER à cet endroit-là — et peut-être n'y avait-il pas moyen de faire autrement, peut-être l'intérêt collectif imposait-il ce trajet-là et pas un autre — encore valait-il mieux informer directement les habitants, dès le début, de cette double utilisation du tunnel et prévoir directement son double aménagement de façon à ne pas importuner plusieurs fois les habitants du quartier.

La réponse de M. Thys était assez rassurante puisqu'il disait que selon lui la faisabilité d'une telle liaison ferroviaire n'était nullement démontrée et qu'il n'entraînait nullement dans ses intentions de faire passer cette liaison par le tunnel ventilé de l'avenue de Cortenbergh dans la mesure où il ne lui paraissait pas répondre à la problématique du RER.

Malheureusement quelques jours plus tard à peine, le 18 décembre 1992, le gouvernement national marquait son accord sur la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'une telle liaison ferroviaire à cet endroit, dans le vide ventilé du Tunnel Cortenbergh, et le 28 janvier 1993, M. Coëme annonçait au parlement national l'intention du gouvernement de faire passer par le vide ventilé du tunnel Cortenbergh, une liaison ferroviaire Schuman-Cortenbergh-Josaphat.

Du reste, des crédits pour la réalisation de cette liaison existent tant au budget de l'Etat qu'à celui de la SNCB.

M. Coëme annonçait même explicitement qu'il fallait saisir l'opportunité du chantier actuel pour réaliser cette liaison ferroviaire Schuman-Cortenbergh-Josaphat.

Enfin, tout récemment, au mois d'avril, l'Exécutif de la Région bruxelloise et le gouvernement national se sont mis d'accord pour faire réaliser une étude de faisabilité technique sur la mise en œuvre du RER en général et de cette liaison Schuman-Cortenbergh-Josaphat en particulier. Le coût financier à supporter par la Région bruxelloise, c'est-à-dire sa part dans cette étude de faisabilité technique, s'élève à 35 millions, somme pour laquelle l'Exécutif a marqué son accord.

Il est donc normal que tant la presse que les habitants du quartier concerné et que les élus régionaux s'interrogent sur cette situation apparemment paradoxale. En effet, d'un côté l'Exécutif semble pour le moins réticent, voire hostile à cette liaison ferroviaire Schuman-Cortenbergh-Josaphat, en tout cas via l'utilisation du vide ventilé du tunnel Cortenbergh.

En revanche, suite aux déclarations en sens contraire du gouvernement national, il n'hésite pas à débloquer des fonds pour une étude de faisabilité technique du RER en général et de cette liaison ferroviaire Schuman-Cortenbergh-Josaphat en particulier.

Certes, une étude n'est encore qu'une étude et cela ne veut pas dire que cette liaison ferroviaire se réalisera. L'Exécutif reste de toute façon maître de la délivrance ou non du permis de bâtir.

Il n'empêche que l'inquiétude demeure et que l'on peut craindre que l'accord de l'Exécutif pour cette étude de faisabilité technique préfigure un revirement dans sa position qui l'amènerait ainsi d'ici quelques mois à accorder finalement le permis de bâtir et à renier ainsi ses premiers engagements du début de l'année 1992 à l'égard des habitants.

Refuser un métro ou un euro-métro en 1992 puis accepter en 1993 une liaison ferroviaire plus lourde encore serait paradoxal, vous en conviendrez.

Encore une fois, je ne voudrais nullement qu'on se méprenne sur mes intentions: pour moi, l'alternative est claire; ou bien il fallait directement annoncer l'intention des parties en cause de réaliser cette liaison dans le cadre du RER et dès lors pratiquer les aménagements en surface et en profondeur, dans le quartier, en une seule fois, ou bien l'Exécutif devait rester fidèle à ses premiers engagements, à savoir refuser l'idée même de cette liaison ferroviaire à cet endroit et empêcher donc tous les inconvénients qui en résulteraient pour les habitants du quartier.

J'aimerais donc recevoir de l'Exécutif une réponse claire et étayée plutôt qu'un article de presse perdu dans la globalité de la réponse de M. Picqué sur ses griefs vis-à-vis du gouvernement national. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le dossier de la liaison ferroviaire Schuman-Josaphat fait l'objet d'une vigilante attention de la part du groupe socialiste parce qu'il touche à la fois à l'urbanisme de notre Région et au problème du financement des infrastructures bruxelloises, donc des relations financières entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise.

En application de la loi spéciale de financement sur Bruxelles, un article budgétaire national a été créé pour le financement des travaux d'intérêt national ou international à Bruxelles. Ces travaux doivent être examinés par un Comité de coopération Région/Etat.

En 1989, deux milliards avaient été prévus au budget national pour réaliser le tunnel Cortenberg. Par ailleurs, pour des raisons budgétaires, le Gouvernement fédéral a décidé, dans son budget 1993, d'avancer le programme Star 21 en ce qui concerne le tunnel Josaphat-Schuman et d'inscrire à cet effet une somme de 900 millions alors que ce tunnel était prévu au plan de la SNCB à partir de 1996.

Le Gouvernement a estimé devoir profiter des travaux en cours du tunnel routier du Cortenberg pour procéder à la réalisation d'un tunnel ferroviaire sous ce tunnel routier.

Cette opération permet peut-être une économie globale en termes de coût d'exploitation ferroviaire par la SNCB.

Il n'en demeure pas moins que nous, socialistes bruxellois, nous ne pouvons l'avaliser comme telle.

En effet, même s'il s'agit d'une infrastructure de portée nationale, celle-ci doit faire l'objet d'une concertation réelle avec la Région, ses habitants et ses représentants.

Les informations en provenance du Gouvernement national se veulent apaisantes: une étude de faisabilité technique a bien été décidée à propos de la liaison Schuman-Josaphat, mais le Ministre Coëme garantit qu'une concertation aura lieu avec la Région bruxelloise sur l'opportunité de cette infrastructure et sur ses conséquences pour l'environnement. Aucune décision de la réaliser n'a été prise à ce jour. Cela, je le répète, est, bien sûr, de nature à nous rassurer.

Néanmoins, le groupe socialiste tient à réaffirmer un certain nombre de principes.

Tout d'abord, Bruxelles joue un rôle national et international. Cela lui impose certaines obligations, en termes d'infrastructures notamment. Nous le reconnaissons.

Ensuite, ces infrastructures doivent être réalisées en tenant compte des intérêts bruxellois. C'est à cette fin qu'a été créé le Comité de coopération. Nous savons que M. Coëme n'est pas M. De Croo et qu'il n'entre pas dans ses intentions d'imposer à notre Région des infrastructures dont elle ne veut pas. (*Exclamations sur les bancs PRL.*) Nous insistons néanmoins sur le rôle indispensable de la concertation entre l'Etat central et la Région bruxelloise pour définir les travaux prioritaires à Bruxelles.

Cette concertation ne doit plus être à sens unique; le temps des autoroutes urbaines imposées à la Région bruxelloise est terminé. Mais je veux aller plus loin: la concertation ne doit pas porter seulement sur l'opportunité et la manière de réaliser des travaux d'intérêt national ou international; elle doit aussi porter sur un engagement, que l'Etat fédéral doit prendre à notre égard, de réaliser des travaux d'intérêt national qui profitent d'abord aux Bruxellois.

Nous ne pouvons admettre que, pour des raisons budgétaires, l'Etat fédéral abandonne progressivement tout engagement financier en faveur de Bruxelles.

Par ailleurs, l'article 46 de la loi spéciale de financement ne doit plus être l'instrument d'un autoritarisme fédéral, relayé par exemple par les desiderata technocratiques des ingénieurs de la SNCB, mais doit avant tout être un instrument qui permette à l'Etat fédéral de financer des travaux réalisés — je le répète — d'abord dans l'intérêt de Bruxelles et de ses habitants, et avec l'accord de ses représentants. A cet égard,

le groupe socialiste soutient l'Exécutif bruxellois lorsque celui-ci demande que les moyens financiers indispensables aux travaux utiles à Bruxelles et à ses habitants soient désormais garantis, le cas échéant, par une modification de la loi spéciale de financement.

En ce qui concerne plus particulièrement la liaison Schuman-Josaphat, l'argumentation avancée par la SNCB en faveur des avantages pour notre Région ne nous convainc pas pour l'instant. Les désagréments occasionnés par les chantiers nous paraissent en effet minimisés. Pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause, nous estimons que l'autorité régionale doit disposer d'un certain nombre de garanties:

— une justification nationale du projet, ainsi qu'un complément de justification régionale;

— des précisions sur le réseau futur de la SNCB. Il convient notamment de savoir si celle-ci ne peut pas remédier à la saturation de la jonction nord/midi en envoyant une partie du trafic sur la jonction est;

— des informations claires sur l'impact du projet proprement dit et sur toutes ses conséquences: indications en matière de trafic suburbain, éventuelles retombées négatives.

Par ailleurs — cela nous paraît extrêmement important —, en juillet dernier, notre Conseil a voté une ordonnance sur l'évaluation des incidences en matière urbaine. La liaison Schuman-Josaphat doit, bien entendu, respecter intégralement les procédures mises en place par cette ordonnance.

J'ai dit que la concertation entre l'Etat fédéral et la Région était indispensable pour définir les travaux prioritaires à Bruxelles. Je terminerai donc en souhaitant que la négociation avec l'Etat central sur la liaison Schuman-Josaphat soit élargie à l'ensemble de la problématique du chemin de fer à Bruxelles. Car il importe également d'aborder la façon selon laquelle la SNCB pourra contribuer à la solution des problèmes de mobilité dans notre Région, problèmes générés précisément par son rôle de capitale nationale et internationale. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, nos procédures parlementaires sont-elles inversées? Venons-nous d'entendre un chef de groupe lisant la réponse d'un Ministre? J'aimerais être éclairé.

M. le Président. — Le Président n'a pas à s'immiscer dans le contenu des interventions.

La parole est à M. Clerfayt.

M. Clerfayt. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le projet de la SNCB, donc de l'Etat fédéral, d'établir une liaison ferroviaire nouvelle entre le quartier européen et l'aéroport de Bruxelles-National, avance à grands pas. Des articles de presse relaçaient récemment les rumeurs qui couraient sur ce projet. Il me revient maintenant que la SNCB aurait déposé la demande de permis d'urbanisme auprès de l'administration de la Région bruxelloise. M. Harmel a confirmé cette information.

Par ailleurs, nous connaissons la ferme intention de l'Etat fédéral d'aller de l'avant puisque cette infrastructure a été reprise dans le plan d'investissement décennal de la SNCB, approuvé par le Gouvernement fédéral et publié au *Moniteur belge*, il y a près de deux ans déjà.

Laissez-moi vous dire que si le raisonnement avait été tenu en termes de réseaux de transports publics en lieu et place de voiries routières, la construction du tunnel routier Cortenbergh n'aurait même pas été envisagée et le problème de l'accessibilité au quartier européen aurait été partiellement ou totalement résolu par le développement des transports en commun dans ce quartier de Bruxelles. Actuellement, les infrastructures routières et ferroviaires sont doublées ce qui entraîne l'accroissement, dans la même proportion, des perspectives de travaux et de cicatrices dans ce quartier.

Certains intervenants ont évoqué des éléments précis du projet. Personnellement, il me semble toutefois que nous ne disposons pas encore d'une information totale. Je poursuivrai donc mon intervention en employant le terme « rumeurs ».

Les rumeurs actuelles parlent donc d'un projet qui ferait passer la nouvelle ligne de chemin de fer sous le tunnel routier Cortenbergh en construction, sous la place de Jamblinne de Meux, actuellement transformée en chantier en raison des travaux du tunnel Cortenbergh puis sous l'avenue Plasky où existe déjà un tunnel et enfin cette nouvelle ligne rejoindrait la ligne de chemin de fer n° 26 à hauteur du square Plasky. La ligne n° 26 allant jusqu'au site de la gare Josaphat.

Le Conseil régional bruxellois peut dès lors s'interroger sur ce projet de l'Etat fédéral qui invoquera, à ce titre, l'article 43 de la loi créant les institutions bruxelloises pour justifier son intervention dans la politique de grands travaux. Cet article est celui qui limite les compétences de la Région et permet donc à l'Etat fédéral d'intervenir dans notre politique d'aménagement du territoire et de travaux publics. Il convient donc d'être attentif à ne pas laisser brader les intérêts des Bruxellois au seul bénéfice de l'Etat fédéral qui développerait sa capitale nationale et internationale. Il y a un équilibre à trouver à ce possible conflit d'intérêts.

Les rumeurs relatives à ce projet soulèvent trois questions.

Tout d'abord, quelle est la nature exacte de ce projet? L'Etat fédéral a-t-il entamé une concertation avec la Région bruxelloise afin d'analyser ensemble le bien-fondé du projet, ses répercussions, son coût, etc.? Il semble, d'après les premiers intervenants à ce débat, que les concertations n'aient pas encore eu lieu.

En deuxième lieu, nous devons nous interroger en tant que Bruxellois sur les avantages que nous retirerions d'une pareille liaison ferroviaire nouvelle. Cette ligne s'intégrera-t-elle dans un projet plus vaste de RER? Quel sera son impact sur la mobilité des Bruxellois? Voilà en tout cas ce qui doit fonder notre attitude.

La troisième question porte sur les travaux envisagés et les solutions techniques retenues, pour autant que des réponses satisfaisantes aient été données aux deux premières questions.

Sans doute se rappelle-t-on d'un premier projet élaboré en 1990 par la SNCB qui visait à créer une ligne sous les avenues de la Brabançonne, sous la place Dailly et sous l'avenue Chazal, jusqu'au parc Josaphat. Ces travaux exigeaient le percement d'un tunnel sur toute la longueur — trois kilomètres — de l'ouvrage, en creusant une tranchée au ras des immeubles. Ces travaux devaient durer trois années. On mesure bien ici la délicatesse qu'a manifestée la SNCB à l'égard du tissu urbain de cette partie des communes de Schaerbeek et de Bruxelles, qui composent des quartiers jusqu'à présent préservés de la dégradation.

On peut aussi s'interroger sur les implications de ces travaux sur le réaménagement en cours de la place de Jamblinne de Meux. Les tracés qu'occasionnent la construction du sys-

tème de ventilation du tunnel Cortenbergh et de la tour d'évacuation dans un des immeubles d'angle ont déjà fait fuir plusieurs habitants, riverains de la place, hors de la Région bruxelloise. Ceci nous ramène au débat précédent sur l'exode des Bruxellois. En poursuivant des travaux de cette envergure, on n'accroît pas l'agrément de la ville — bien au contraire — et on incite les Bruxellois à s'installer hors de la Région.

Enfin, tant qu'à parler d'aspects techniques, on peut toujours évoquer le problème de la sortie du tunnelier. Pour construire un tunnel en souterrain, il faut un tunnelier. Celui-ci doit bien sortir quelque part, au bout du tunnel, soit, dans ce cas, à hauteur du square Plasky. On imagine déjà les dégâts dans cette rue de Schaerbeek.

Ainsi, dans cette affaire, la Région doit à mon sens adopter l'attitude suivante :

1. réclamer — comme l'Exécutif l'avait déjà fait il y a deux ans — de la part de la SNCB et de l'Etat fédéral, la démonstration préalable de l'utilité de cette infrastructure pour la mobilité en Région bruxelloise. Vu son coût, vu les inconvénients qu'elle entraînerait, il importe de disposer d'un dossier bien argumenté sur la nécessité de cette construction, avant même de s'interroger sur les aspects techniques du projet;

2. réclamer bien sûr la transparence; il est curieux que les décideurs bruxellois, l'Exécutif, le Conseil régional, les communes concernées et les habitants ne disposent toujours pas d'une information complète sur ce dossier. La concertation a-t-elle été organisée entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise? A cet égard, on peut noter les différences entre l'intervention anxieuse du représentant du PSC, qui s'étonnait que cette concertation n'ait pas encore lieu et celle de l'orateur socialiste qui estimait qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer.

Ensuite, dans une deuxième étape, lorsque la Région de Bruxelles et l'Etat fédéral se seront mis d'accord sur les principes, il conviendra d'organiser l'enquête publique préalable à tout projet d'une telle importance. Mais l'importance même du projet requiert une réelle étude d'incidence. La Région a voté récemment un texte sur les études d'incidence, mais celui-ci n'entrerait en application qu'au 1^{er} juillet prochain. Il me semblerait que ce serait manquer à son esprit que de refuser d'organiser une telle étude d'impact au cas où le projet serait déposé avant le 1^{er} juillet;

3. si les conditions 1 et 2 étaient respectées, limiter les nuisances à la fois durant les travaux, mais également par la suite, c'est-à-dire en régime de croisière, lorsque cette ligne ferroviaire sera exploitée, cela étant d'ailleurs l'un des éléments que l'étude d'évaluation des incidences devra mettre en évidence.

En conclusion, je demande au Ministre-Président d'adopter à l'égard de la SNCB et de l'Etat fédéral l'attitude que je résume ici en trois points :

1. démonstration préalable de l'utilité de l'ouvrage pour les Bruxellois;

2. transparence sur la nature du projet et l'organisation des concertations prévues par la loi;

3. organisation d'une étude d'évaluation des incidences préalable à toute décision. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose d'entendre encore Mme Nagy et d'interrompre ensuite cette discussion pour passer aux questions d'actualité. (*Assentiment.*)

Waarde Collega's, ik stel u voor nog te luisteren naar Mevr. Nagy en vervolgens deze bespreking te onderbreken om over te gaan tot de dringende vragen. (*Goedkeuring.*)

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je partage certains des avis qui ont été émis en ce qui concerne ce projet. Dès lors, je ne m'étendrai ni sur son contenu proprement dit ni sur le timing qui nous a été proposé et que l'on connaissait déjà à la fin de l'année 1992.

Cependant, j'aimerais replacer certains éléments dans leur contexte et demander au Ministre-Président une série d'éclaircissements. En effet, cette affaire fait partie du contentieux avec le Gouvernement fédéral, et le Ministre-Président lui accorde une importance toute particulière puisqu'il va jusqu'à envisager sa possible démission. Selon moi, l'attitude du Gouvernement fédéral à l'égard de Bruxelles est tout à fait caractéristique: il est très difficile de faire prendre en compte l'intérêt de Bruxelles.

Cependant, il est question ici de l'attitude d'un Ministre socialiste dont le chef de cabinet est un membre de notre Conseil. Dès lors, le discours de M. De Coster, est tout à fait surprenant; il dénote la difficulté qu'éprouve le parti socialiste de faire preuve de cohérence dans ses prises de position. En 1991 déjà, le Ministre Picqué déclarait dans un article de *La Dernière Heure* du 18 avril 1991: «En ce qui concerne Josaphat, on m'a demandé le gel de ce montant en attendant d'avoir les éléments de l'analyse faite par le plan de déplacement IRIS qui devra être terminé avant la fin de 1992.» Donc, déjà à l'époque, le Ministre-Président s'interrogeait sur l'intérêt de ce projet. Déjà avant, le Ministre Thys, en charge des problèmes de communication, disait que «Dans sa séance du 29 mars 1990, dans ce cadre et sans se prononcer sur l'utilité du tunnel Schuman-Josaphat, qui reste à démontrer, il convient d'envisager toutes les méthodes alternatives tendant à assurer une desserte correcte de l'aéroport par l'augmentation des fréquences sur le réseau existant. L'Exécutif souhaite obtenir des éclaircissements à cet égard du Ministre national des Communications.» Donc, l'Exécutif régional était déjà au courant de ce problème lors de la publication au *Moniteur belge* le 7 août 1991 d'un arrêté portant sur le plan décennal d'investissement de la SCNB. Celui-ci prévoit des investissements pour le tunnel Josaphat, opération reportée en 1994. Dès lors, le problème qui se posait ne se situait pas au niveau du financement, mais bien au niveau du retard en matière d'investissement.

Depuis cette époque, Monsieur le Ministre-Président, quelles démarches avez-vous entreprises auprès du Gouvernement national pour vous informer sur l'intérêt du projet — comme disait M. Thys — et sur les avantages qui en découleraient pour la Région? Quel est votre avis sur ce projet? Le plan IRIS accuse un certain retard. Il devait initialement être terminé pour la fin de 1992. Depuis lors, il me semble que vous avez disposé du temps nécessaire pour vous faire une idée sur le projet du tunnel.

Ma deuxième remarque concerne le financement et le cadre de ce projet. L'article 43 de la loi spéciale a souvent été évoqué. Je rappelle, comme l'a souligné mon Collègue Dominique Harmel que le Comité de Coopération délibère selon des procédures de consensus, qu'il est composé d'un nombre égal de Ministres nationaux et régionaux et dans le respect de la parité linguistique, et qu'il peut prendre des initiatives, délibérées en commun entre l'Etat et la Région de Bruxelles-Capitale, en vue de favoriser et de promouvoir le rôle international et

la fonction de capitale de Bruxelles. Il s'agit donc d'initiatives prises en commun.

Dès lors, j'aimerais savoir si vous avez exprimé officiellement, et si oui, à quel moment, votre désapprobation à l'égard de la décision du Gouvernement national de financer, en fonction des dispositions prévues à l'article 43, une initiative qu'il ne prend pas de commun accord avec vous. Quelles furent les réponses apportées par le Gouvernement national?

Il vous est possible d'introduire un recours juridique pour vous opposer à cette décision qui aurait impérativement dû être prise en commun avec l'Exécutif; l'interprétation de la loi est claire à ce sujet.

Le Gouvernement national finance, par définition, ce qui relève des compétences nationales; dès lors, l'article 43 ne peut être appliqué que pour financer des opérations relevant des compétences régionales. Or la SNCB et les liaisons ferroviaires ne font pas partie des compétences régionales; elles ne peuvent donc tomber sous l'application de cet article 43.

Vous disposez ainsi, Monsieur le Ministre-Président, d'une série d'éléments qui vous permettra de défendre clairement et fermement votre position.

Vous disposez d'une arme supplémentaire, Monsieur le Ministre-Président: il vous revient de délivrer le permis d'urbanisme. A l'époque où l'Exécutif régional a marqué son accord sur le tracé du TGV, vous aviez posé une condition: l'infrastructure nécessaire au RER devait être mise en œuvre parallèlement, simultanément. Vous n'avez pas tenu votre engagement quant au RER. Dès lors, je vous demande d'utiliser la possibilité que représente le permis d'urbanisme pour expliquer la problématique à vos amis du Gouvernement national, pour peu que l'Exécutif considère que, dans le cadre du plan IRIS, la proposition de construction d'un tunnel ferroviaire sous le tunnel Cortenbergh n'est pas une priorité pour la Région.

J'ai ainsi donné l'essentiel des considérations de mon groupe à l'égard de ce projet. Nous sommes tout à fait opposés à la continuation des grands travaux d'infrastructure dont on ne voit pas clairement le sérieux des priorités. Nous nous étonnons que certaines composantes de la majorité semblent découvrir aujourd'hui ce problème alors que le permis de bâtir du tunnel Cortenbergh a été délivré par la majorité actuelle et que le projet de métro à Erasme figure dans la déclaration de l'Exécutif actuel.

En cas de difficultés financières, quand il s'agit d'assurer des investissements pourtant urgents et nécessaires, on assiste toujours à des reports obligatoires, par manque de solvabilité. Par contre, pour de grands projets, soutenus par des logiques de développement quelque peu désuètes, on trouve chaque fois comme par miracle — ou on pense trouver — la possibilité de financer ces projets sans procéder à une évaluation précise de leur impact sur le développement de Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, M. Claude Michel voudrait encore intervenir brièvement. Personnellement, j'ai encore beaucoup de choses à dire, mais j'épargnerai le temps du Conseil. Je souhaiterais toutefois que l'on puisse entendre l'ensemble des interventions ce matin avant d'écouter cet après-midi la réponse du Ministre-Président.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je rappelle que, dans une interpellation, chaque groupe dispose d'un temps de parole de dix minutes. Monsieur Hasquin, votre groupe a

déjà dépassé ce temps. Dès lors, je demanderai à M. Michel d'intervenir très brièvement.

La parole est à M. Michel.

M. Michel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, mes Chers Collègues, voici déjà trois ans que l'on parle d'un tunnel ferroviaire qui relierait Schuman à Josaphat. Une première version, qui aurait éventré l'avenue de la Brabançonne et plusieurs artères schaarbeekaises, avait fait monter différents comités de quartier aux barricades. D'autres solutions ont ensuite été recherchées, de moins en moins perturbantes pour les riverains mais aussi plus coûteuses, jusqu'à celle présentée aujourd'hui et qui, profitant à la fois des travaux à opérer au Berlaymont et de l'aménagement du tunnel routier Cortenberg, apparaît jusqu'ici comme le meilleur rapport qualité d'environnement/prix.

Nous n'avons jamais dit non, sans plus, au tunnel Schuman-Josaphat, mais dès le départ «non, sauf si» voire un «oui, à condition que». On ne peut en effet à la fois vouloir faire disparaître la voiture — et surtout celles des autres! — des artères bruxelloises et refuser en même temps d'inévitables travaux lourds d'infrastructures pour l'amélioration des transports en commun.

L'Exécutif coince un peu plus tous les jours les voitures entre les embarcadères pour tramways, les bacs à fleurs jetés en pleine rue, les casse-vitesse, ou dans les entonnoirs à une file, et il ne voudrait pas, semble-t-il, décoincer dans le même temps, à l'aide peut-être de ce nouveau tunnel, les trains trop nombreux sur les deux voies du tunnel Clovis!

Il faut d'abord faire le RER, dit l'Exécutif, apparemment peu inquiet des réticences marquées du partenaire flamand *De Lijn* et de son Ministre de tutelle, M. Sauwens, pour y travailler avec enthousiasme.

Mais, précisément, ce tunnel, qui recueille un accord au niveau national, et dont le budget est prévu, ne constituerait-il pas un atout important pour l'accélération de la mise en place du RER performant que nous appelons de tous nos vœux?

On nous dit: puisque l'Etat a prévu quelques milliards pour ce tunnel, qu'il nous les donne et nous les employerons à d'autres réalisations. Lesquelles? Encore quelques bacs à fleurs ou casse-vitesse en caoutchouc? Sinon, que propose de réaliser l'Exécutif avec cette somme qu'il espère, avec un bel optimisme, recevoir? Réaction amusante — soit dit en passant — de l'Exécutif, qui prétend gérer ce crédit national à son gré comme s'il s'agissait d'une simple dotation générale alors que, dans le même temps, il ne cède aux communes bruxelloises un ensemble de moyens financiers qu'à la condition expresse qu'elles les affectent à des objectifs très précis...

M. Harmel voudrait qu'on utilise mieux les infrastructures existantes. Il faut être conscient du fait que la situation a beaucoup évolué au cours de ces vingt dernières années en matière de localisation de l'emploi à Bruxelles, spécialement de celui des navetteurs.

La gare centrale se trouvait autrefois, comme son nom l'indique, au cœur de la plus importante zone de bureaux de la capitale. Aujourd'hui, c'est dans le quartier Léopold que se concentre ce type d'activités. Il faut donc le desservir efficacement en transports en commun.

En ce qui concerne plus spécialement le chemin de fer, il semble impossible, voire dangereux, de faire circuler sur les deux seules voies de la ligne 161, dans le tunnel Clovis, à la fois des trains internationaux, des trains IC et un RER

performant avec une fréquence de dix minutes en dix minutes aux périodes de pointe. Porter cette ligne 161 à quatre voies serait par ailleurs aussi coûteux et beaucoup plus perturbant que le projet envisagé de tunnel. Mais tout se passe comme si le Ministre bruxellois des Travaux publics et des Communications et le Ministre-Président de l'Exécutif refusaient *a priori* l'idée même de ce tunnel qu'ils n'ont pas conçu, sans même accepter un débat ouvert à ce sujet avec ses initiateurs. Pourtant, ce débat public, tant la SNCB que le Ministère des Communications sont prêts, semble-t-il, à le tenir avec nous, et pas dans le vide, mais après l'étude d'incidence à laquelle on veut soumettre dès à présent le projet — même s'il ne sera obligatoire de le faire qu'à partir du 1^{er} juillet prochain —, une étude d'incidence qui comporterait notamment, et c'est important, un volet tout entier consacré à l'utilité ou non de ce tunnel. On prévoit, me dit-on, de confier à un bureau d'études qui a toute la confiance de l'Exécutif la mise en œuvre d'une série de simulations aux fins de déterminer s'il serait pertinent ou non de réaliser cet important investissement dans le cadre de la mise en place d'un RER performant.

Bien sûr, si l'on veut pouvoir profiter des chantiers parallèles Cortenberg et Berlaymont, diminuant ainsi considérablement les nuisances des travaux du tunnel réalisé en «taupe», il est urgent de lancer ladite étude d'incidence, qui ne nous coûterait rien. Il s'impose aussi d'avoir ce débat objectif que semble refuser aujourd'hui l'Exécutif. Soyons conscients de ce que plus on tardera à adopter une solution au problème de l'engorgement du quartier Schuman, plus cela coûtera cher. Je regrette que l'Exécutif adopte, à cet égard, la politique de l'autruche, à moins qu'il n'enfouisse ainsi la tête sous le sable pour commencer à creuser! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous propose d'entendre, comme convenu, la réponse du Ministre-Président au début de la séance de cet après-midi et de passer à présent aux questions d'actualité puis aux votes nominatifs.

Ik stel u voor, zoals afgesproken, bij de aanvang van de namiddagvergadering te luisteren naar het antwoord van de Minister-Voorzitter en nu over te gaan tot de dringende vragen en vervolgens tot de naamstemming.

QUESTIONS D'ACTUALITE DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUIS- VESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE UITVOERING VAN DE SELECTIEVE OPHALING VAN HUISHOUDELIJK AFVAL

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, lorsqu'à la mi-décembre 1992, l'Exécutif

entamait la très importante expérience de collectes sélectives dans cinq communes bruxelloises, expérience capitale pour la mise en place du Plan déchets, le Ministre de l'Environnement nous assurait qu'il nous donnerait un bilan complet de ce début d'expérience trois mois plus tard. Or, nous en sommes déjà à quatre mois et demi et nous n'avons toujours aucun chiffre, si ce n'est les quelques chiffres disparates dont le Ministre a l'habitude d'abreuver la presse, mais qu'il ne fournit guère au Conseil.

Je poserai donc quelques questions précises sur cette expérience.

Ainsi, quelles sont les quantités récoltées au total? Ce sont là des chiffres qu'on livre à la presse et qui, s'ils sont utiles, ne sont pas capitaux, je le reconnais. Quel est le taux de valorisation des déchets triés? Pouvez-vous avancer des données sur le coût de cette collecte, données tenant compte du surcoût dû à la collecte sélective, du traitement du centre de tri et de la valorisation des déchets triés, à mettre en solde positif?

Toujours par la presse, nous apprenons également que la collecte sélective passe à une phase ultérieure avec la mise en vente de sacs réglementaires dans le commerce.

C'est là une information importante. En effet, je rappelle que le Ministre des Finances avait refusé d'accepter le principe du pollueur-payeur pour la taxe régionale, arguant de l'impossibilité de mettre en vente des sacs dans le commerce. Ce que le Ministre des Finances ne peut faire, le Ministre de l'Environnement parvient, lui, à le faire, et j'aimerais obtenir des informations sur ce point.

Enfin, nous avons appris, toujours par la presse, que l'expérience sera étendue à d'autres communes. Je souhaite — et c'est d'ailleurs le vœu du Conseil tout entier — que le Ministre participe à un débat préalable en Commission de l'Environnement avant de décider de la localisation et du calendrier de l'extension de la mise en œuvre du Plan déchets.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, des données complètes et tout à fait exhaustives — et non des données éparses — ont été fournies, comme il était prévu dans le cadre du Plan déchets, sur la base d'une première expérience d'un mois et demi.

Il m'avait semblé prématuré de communiquer des chiffres qui n'auraient pas tenu compte d'un phénomène important, à savoir l'impact de l'achat des sacs. Fournir des chiffres excessivement encourageants aurait été trompeur et nous avons préféré attendre le temps nécessaire, c'est-à-dire au moins un mois et demi, de manière à pouvoir mesurer l'éventuel impact entre le moment où nous avons arrêté la distribution gratuite des sacs et celui de l'achat des sacs, au prix courant pratiqué dans le commerce, ce qui n'est donc pas assimilable à une taxe.

Si vous souhaitez entendre des chiffres, sachez qu'à l'heure actuelle, nous avons récolté 3 500 tonnes de déchets dont 75 p.c. sont directement valorisables et recyclables, ce qui signifie que nous avons encore à faire un effort, notamment au niveau de la collecte et du tri. Dans ces 3 500 tonnes, 60 p.c. sont constitués d'emballages, de bouteilles, de cartons et de boîtes, tandis que 40 p.c. sont des vieux papiers. Nous travaillons aujourd'hui à l'évaluation des données sur la base d'une expérience complète, et ce n'est guère un scoop que de déclarer

que l'opération sera étendue, puisque c'était inscrit dans le Plan déchets.

Enfin, je signale que la mise en œuvre du Plan déchets qui a fait l'objet d'un débat et d'une information est, bien entendu, de la responsabilité de l'Exécutif. Je ne suis toutefois pas hostile à l'idée de commenter en Commission de l'Environnement les données lorsqu'elles seront finalisées à la fin de ce mois.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, j'ajouterai simplement que si le grand public peut se laisser tromper par des données partielles, les conseillers sont plus avisés.

M. le Président. — Monsieur Adriaens, vous avez la parole uniquement pour poser une question complémentaire et non pour ouvrir un débat.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES PREAVIS AUX TRAVAILLEURS DES ZEP

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE OPZEGGING VAN DE WERKNEMERS VAN DE ZEP

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, ma question d'actualité porte sur les zones d'éducation prioritaire, ces fameuses ZEP qui ont été mises en place dans l'enseignement francophone en vue d'assurer une discrimination positive dans les quartiers en crise de notre ville. Faut-il le rappeler, notre Région fut pionnière en la matière en libérant des ACS et en mettant des moyens à leur disposition. Or, aujourd'hui, les travailleurs de ces ZEP ont reçu leur préavis, ce qui appelle un certain nombre de remarques et de questions.

Premièrement, ces préavis ont été remis sans même attendre l'achèvement d'un bilan actuellement en cours.

Deuxièmement, ces préavis résultent d'une initiative de la Communauté française et de son Ministre de l'Education, M. Di Rupo, qui a effectivement suggéré de donner ces préavis aux travailleurs des ZEP. Cela pose problème dans la mesure où ces travailleurs sont subventionnés par notre Région sous forme d'ACS.

Troisièmement, ces ZEP qui existent depuis quatre ans en Belgique sont beaucoup plus anciennes en France. Elles ont été mises en place en 1980 et ont déjà plus de douze années d'expérimentation. Il faut tenir compte de ces expériences étrangères qui précisent aussi que les situations peuvent différer d'une ZEP à l'autre, car des spécificités locales entraînent des réalités différentes.

Ma question au Ministre-Président est double. En premier lieu, a-t-il pris des mesures pour lever ces préavis, d'autant que l'on sait qu'il avait voulu assurer une certaine stabilité aux postes d'ACS en leur attribuant, à l'époque, des contrats à durée indéterminée? En deuxième lieu, a-t-il pris des contacts avec le Ministre de l'Education de la Communauté française afin de poursuivre les expériences ZEP dans notre Région, ce qui est primordial à nos yeux?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, on pourrait presque dire que le projet ZEP à Bruxelles est un projet régional puisque, comme l'a dit M. Drouart, nous sommes les premiers à être intervenus pour faire vivre les ZEP et qu'il a fallu attendre deux ans une intervention financière de la Communauté française.

Ce qui m'étonne c'est d'abord l'absence d'une concertation préalable avec la Région; j'en ai d'ailleurs fait le reproche à M. Di Rupo. Par ailleurs, comme vous l'avez dit, Monsieur Drouart, il me semble prématuré de mettre fin à l'expérience dans sa forme actuelle, alors qu'aucune évaluation n'a été faite.

Il est évident que nous commençons à ressentir les effets positifs de l'intégration de ce travail dans les écoles et que nous ne pouvons pas sacrifier ce patrimoine en ressources humaines. J'estime donc qu'il faut refuser le principe de la suppression des Zones d'éducation prioritaires.

Si le Ministre de l'Éducation de la Communauté française me dit que l'on va faire la même chose sous un autre vocable, ce n'est pas très important, mais je souhaiterais cependant connaître un peu mieux ses intentions. Il les a très brièvement évoquées il y a deux jours et un contact est programmé avec son cabinet afin de mieux nous éclairer sur ses projets. Nous devons en tout cas sauvegarder les ressources humaines qui ont été confrontées aux réalités très difficiles du terrain et qui constituent maintenant un patrimoine dont nous ne pourrions pas nous passer dans le travail de quartier, qui est indispensable à certaines communes de Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je me permets de poser une question supplémentaire à M. le Ministre-Président.

Dois-je comprendre de cette réponse que, quels que soient les projets du Ministre de l'Éducation, les préavis à destination des personnes travaillant dans les ZEP seront levés?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je n'ai pas reçu cette promesse. J'ai simplement reçu l'assurance que lorsque nous en discuterons dans les prochains jours, il sera tenu compte de l'éventuelle reprise de ces personnes dans les nouveaux dispositifs proposés par le Ministre. Il ne s'est pas engagé à davantage de promesses à l'heure actuelle.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CLERFAYT A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE SCHAARBEEK DE METTRE FIN AUX FONCTIONS DE LA MEDIATRICE SOCIALE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CLERFAYT AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE BESLISSING VAN DE GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK OM EEN EIND TE STELLEN AAN DE FUNCTIE VAN DE SOCIALE BEMIDDELAAR

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Clerfayt. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, le 28 avril dernier, le Conseil communal de

Schaerbeek a décidé, sur proposition du Collège, de licencier la médiatrice sociale de la commune. Cette personne est en place depuis deux ans dans un poste qui fut créé à l'initiative de la Région, à la suite des émeutes de Forest. Ce poste était subventionné par la Région et le contrat y afférent est arrivé à échéance en décembre dernier. La commune a alors décidé d'engager cette médiatrice sociale sur ses fonds propres, sans qu'aucune critique ne soit émise sur son travail. Le service géré par cette personne a réalisé un travail remarquable pendant deux ans, au grand bénéfice des populations locales.

Deux mois après la décision du Conseil communal de prolonger son contrat, le Collège a «inventé» toute une série de raisons pour la licencier. La décision fut prise le 28 avril dernier, après qu'une campagne de presse quelque peu infamante ait été lancée à son égard.

Il ne s'agit pas à mon sens d'une question de personne, auquel cas je ne me permettrais pas d'intervenir ici, mais d'une affaire de politique générale. Par cette décision, la commune de Schaerbeek montre son dédain pour les efforts accomplis par la Région afin d'améliorer l'intégration et la cohabitation des populations locales.

Par ce geste, la commune de Schaerbeek ruine la cohérence même de la politique, que vous aviez menée il y a trois ans et qui était soutenue par la majorité régionale, d'améliorer cette situation dans les communes difficiles, notamment celle de Schaerbeek.

J'aimerais donc savoir comment vous comptez réagir vis-à-vis de ce geste scandaleux de la commune de Schaerbeek à l'égard de la politique régionale.

Jusqu'à présent, vous avez, à l'égard de Schaerbeek et d'autres communes, appliqué la «politique de la carotte». La commune de Schaerbeek est connue pour être la cité des ânes; elle mériterait donc que vous agitiez maintenant le bâton!

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je ne me prononcerai pas sur le fond de cette affaire puisque je n'ai pas encore reçu la délibération du Conseil communal. Aujourd'hui, je ne pourrais pas vous dire si les raisons évoquées pour le licenciement sont fondées ou non.

Je ne voudrais pas non plus entrer dans une polémique qui renvoie à des querelles de majorité et de minorité au sein d'un Conseil communal.

Je dirai simplement à M. Clerfayt que je serai attentif aux raisons évoquées par le Collège pour le licenciement de cette médiatrice sociale. Cependant, je ne peux pas me prononcer aujourd'hui car j'attends d'être saisi officiellement de la délibération du Collège communal. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il serait dommage, qu'au travers des raisons évoquées par le Collège, l'on constate que les dispositifs d'insertion ne soient ainsi mis à mal. Il ne convient pas que le Ministre de tutelle s'immisce dans des décisions à caractère administratif; s'il s'agissait d'une décision du type politique, la situation serait évidemment différente. Laissez-moi donc prendre d'abord connaissance de la délibération du Collège communal.

M. Clerfayt. — Je vous remercie et je prends bonne note de votre intervention.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DE VILLE DE GOYET A M. VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIEN CINEMA METROPOLE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DE VILLE DE GOYET AAN DE HEER VAN EYLL, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE VERBOUWING VAN DE CINEMA METROPOLE

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet pour poser sa question.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, un projet de transformation menace les anciens cinémas Métropole, installés dans un bâtiment construit dans les années 1930 par Adrien Blomme. Il fait partie d'un ensemble de salles de cinéma dont la plupart ont été détruites aujourd'hui.

A part l'Eldorado qui vient d'être restauré, je crois qu'il ne reste quasiment plus rien de ce patrimoine. J'estime qu'il serait, dès lors, de bon aloi de conserver cette dernière salle de spectacle.

La commission de concertation a suspendu l'avis qu'elle doit remettre à la commission d'affectation pour les lieux culturels. Parallèlement, une enquête préalable au classement a été ouverte en vue de protéger ce bâtiment.

Ma question est de savoir où en est cette enquête? Quels seront les bâtiments classés? Au cas où vous ne classeriez que quelques éléments du cinéma «Métropole», comment comptez-vous protéger ce dernier lieu culturel?

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, il faut savoir que c'est en 1971 et en 1977 que la prestigieuse grande salle du Métropole a été divisée en quatre petites salles et en un rez-de-chaussée commercial.

Il n'est donc pas question aujourd'hui de sauver la salle du Métropole puisqu'elle n'existe plus.

La proposition faite, à l'heure actuelle, à l'Exécutif par la Commission royale des Monuments et des Sites est de classer la façade, les dégagements et la sculpture de Zadkine. Nous ne pouvons pas aller au-delà de cette proposition; nous ne pouvons que l'accepter telle quelle ou aller en-deça.

La question du classement de ces seuls éléments d'origine qui existent encore aujourd'hui, fait actuellement l'objet de multiples conversations en coulisse.

J'attends la conclusion de ces discussions et l'accord politique qui suivra pour déposer sur la table de l'Exécutif la proposition de la Commission royale des Monuments et des Sites.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. COOLS A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR L'ANNONCE DE LA SUPPRESSION DE L'IRISIA

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE AANGEKONDIGDE AFSCHAFFING VAN HET IWONL

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre de l'Economie, Chers Collègues, en revenant des travaux de ce Conseil hier soir, j'ai appris par la radio que la décision de supprimer l'IRISIA aurait été prise par le Gouvernement national et qu'un arrêté royal serait bientôt pris à cet égard.

Cela me paraît une décision regrettable. Depuis sa fondation en 1946, l'IRISIA a rendu des services très importants pour le financement de la recherche industrielle dans notre pays et l'aide accordée aux chercheurs, notamment grâce à des bourses attribuées à des thèses de doctorat.

Monsieur le Ministre, avez-vous été consulté sur cette décision, qui est très mauvaise pour notre Région? Je trouve qu'il était indispensable de maintenir une institution qui permettait une collaboration entre les trois Régions du pays, un certain nombre de synergies et qui évitait également le financement d'études identiques menées dans des Régions différentes et donc des doubles emplois. Je sais qu'un processus de régionalisation est en cours dans notre pays. On pourrait toutefois très bien imaginer le maintien de l'IRISIA, avec une participation plus grande des différentes Régions concernées dans les organes de gestion de cet organisme. Si vous avez été consulté sur cette décision, quel a été l'avis rendu par l'Exécutif? D'autre part, avez-vous des informations précises sur la date effective de cette suppression? Comment notre Région va-t-elle s'organiser pour faire face à cette disparition? En effet, dans la Division 11 «Développement économique» une enveloppe importante d'un peu plus de 0,5 milliard de notre budget régional est consacrée à la recherche scientifique et technologique. Ce budget était essentiellement géré avec la collaboration de l'IRISIA: 185 millions alloués à l'IRISIA pour le financement de programmes de recherches industrielles diverses; environ 20 millions de subsides de fonctionnement; 235 millions pour le financement de prototypes. Votre administration avait, en effet, recours aux Conseils de l'IRISIA pour les décisions à prendre en ce qui concerne les avances récupérables octroyées pour les prototypes. Avez-vous déjà envisagé la création d'une cellule chargée de reprendre pour Bruxelles les tâches confiées auparavant à l'IRISIA? Le cas échéant, quelle affectation envisagez-vous pour cette cellule: au sein de la Société régionale d'Investissement, de la Société de Développement régional, de l'Administration régionale ou ailleurs?

Pouvez-vous nous confirmer cette disparition et qu'avez-vous prévu pour y faire face?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'IRISIA a effectivement déjà joué un rôle extrêmement important, principalement en matière de recherche appliquée. Ce rôle a été encore plus important pour Bruxelles que pour la Flandre et la Wallonie. En effet, des

services de recherches importants ont déjà été créés dans ces deux Régions, ce que nous pouvons difficilement réaliser, compte tenu de nos difficultés budgétaires. Jusqu'à présent, l'IRSIA gère encore tous nos dossiers de recherche appliquée. J'ai suivi ce dossier de très près. Pas plus tard qu'il y a trois semaines, plusieurs options semblaient encore possible. La première était un *statu quo* de la situation actuelle, ce qui nous aurait parfaitement convenu. Une deuxième possibilité aurait été le retour de la recherche aux départements nationaux respectifs.

La troisième possibilité envisageait la réintégration des missions de l'IRSIA dans deux Ministères nationaux, celui de l'Economie et de l'Agriculture.

Tout au long de nos discussions, on m'a garanti que si, à un moment donné, l'on était obligé d'envisager un transfert des missions, cela se ferait dans l'ordre. Comme vous, j'ai constaté une accélération des faits puisqu'on parle d'une dissolution rapide de ce parastatal. Donc, la troisième hypothèse serait retenue, c'est-à-dire une intégration des missions et du personnel dans les deux départements nationaux précités. J'ai encore téléphoné ce matin aux dirigeants de l'IRSIA. Ils croient en la possibilité d'un accord national, régional, et particulièrement avec la Région bruxelloise, en vue d'un retour des missions au département de l'Economie. Ainsi, les services de l'IRSIA, réintégrés dans le département national, continueraient à travailler pour notre Région. Donc, rien ne semble perdu.

Toutefois, comme vous, je regrette la disparition de cette institution.

M. le Président. — La parole est à M. Cools, pour une question complémentaire.

M. Cools. — Monsieur le Président, je demanderai à M. le Ministre lorsqu'il possédera plus d'éléments d'information et après une réflexion au sein de l'Exécutif, de nous faire un exposé de la situation à la Commission des Affaires économiques. Nous aurons alors l'occasion de débattre de l'avenir du traitement de nos dossiers en matière de recherche appliquée.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ANDRE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'ANNONCE PAR LE MINISTRE-PRESIDENT DE SA DEMISSION S'IL N'OBTIENT PAS DE L'ETAT NATIONAL UN REFINANCEMENT SUFFISANT POUR BRUXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ANDRE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE AANKONDIGING VAN DE MINISTER-VOORZITTER DAT HIJ ZAL AFTREDEN INDIEN HIJ VAN DE NATIONALE STAAT GEEN VOLDOENDE HERFINANCIERING VOOR BRUSSEL BEKOMT

M. le Président. — La parole est à M. André pour poser sa question.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, depuis quelques jours la presse n'a de cesse de nous rappeler que vous pourriez démissionner si Bruxelles n'obtenait pas son dû. Nous apprenons aujourd'hui, également par voie de presse, que M. Gosuin et M. Thys dont je déplore

l'absence, sont prêts à vous emboîter le pas et à vous suivre dans cette direction.

Je passerai sur le fait, Monsieur le Ministre-Président, qu'il vous aura fallu quatre ans pour comprendre la situation financière de la Région bruxelloise, qui est le résultat de la loi de financement que vous avez votée en 1989 ainsi que M. Chabert et M. Thys lorsque vous étiez parlementaires nationaux. Depuis quatre ans, vous faites la sourde oreille aux avertissements du PRL qui vous annonçait la catastrophe financière que nous connaissons aujourd'hui, d'ailleurs un petit peu plus tôt que nous ne l'avions prévue. J'aurai d'ailleurs l'occasion cet après-midi d'interpeller l'Exécutif, sur le contrôle budgétaire et d'entendre le Ministre des Finances à ce sujet.

Le 19 février dernier, je vous ai demandé, Monsieur le Ministre-Président, d'utiliser le vote des accords de la Saint-Michel — je ne vais pas vous rappeler les côtés néfastes de ceux-ci — pour obtenir des moyens supplémentaires pour Bruxelles. C'est la dernière occasion!

A l'époque, vous avez écarté ma demande d'un revers de la main, ajoutant que vous obtiendrez facilement ces moyens supplémentaires. Eh bien, aujourd'hui, vous n'avez toujours rien reçu et il a fallu que les parlementaires nationaux du PRL déposent au Sénat des amendements à la loi spéciale pour permettre ce refinancement. Je ne doute pas un seul instant que vous allez les soutenir et demander à vos amis politiques parlementaires nationaux de cosigner, voire de soutenir, ces amendements.

Je suis simplement un peu inquiet d'avoir entendu M. Philippe Moureaux — votre frère, Monsieur Moureaux — dire ...

Mme Foucart. — Posez donc votre question.

M. André. — J'y arrive, mais elle nécessite une introduction. (*Sourires.*) Il faut que le Ministre-Président en connaisse le contexte.

J'ai donc entendu M. Philippe Moureaux dire, sur les ondes de la RTBF, voici deux jours: «La mainmorte, peut-être, le reste, rien.»

Mes questions sont précises, Monsieur le Ministre-Président.

Tout d'abord, agissez-vous en franc-tireur du PS bruxellois ou avez-vous le soutien complet de votre parti, notamment de MM. Philippe et Serge Moureaux?

Ensuite, quels montants vous engagez-vous à obtenir de l'Etat national, faute de quoi vous vous engageriez à démissionner?

Enfin, quelle date limite vous donnez-vous pour obtenir ces montants et pour mettre votre menace à exécution? En effet, sans date limite, pas de menace!

Je serai heureux d'entendre vos réponses à ces trois questions, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il y a un temps pour convaincre et un temps pour menacer, Monsieur André. Ma menace de démission, c'est bien plus qu'un rituel d'intimidation ou de pression. C'est une menace qui accompagne une revendication que je juge juste

et fondée. Nous ne mentionnons pas vis-à-vis de l'Etat central; nous demandons notre juste dû.

Et il y va aussi d'une symbolique importante, celle de savoir si l'on respecte ou non les nouvelles institutions bruxelloises.

Ce n'est pas la loi de financement — vous aimeriez bien le démontrer! — qui met Bruxelles en difficulté, Monsieur André. Vous savez très bien que ce sont les réductions de recettes et les charges nouvelles intervenues depuis 1989.

M. André. — Vous le saviez, en 1989!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Mettez-moi devant une série de paramètres semblables à ceux de 1989 et nous serions capables d'assurer la gestion de la Région bruxelloise en bon père de famille et avec quelques ambitions.

Je ne voudrais pas non plus que ma position, dont le seul but est de défendre les intérêts de Bruxelles et de notre institution, soit considérée comme une sorte de complicité à l'égard d'autres stratégies, les vôtres, pour déstabiliser le Gouvernement fédéral. Ne confondons pas les enjeux, les objectifs et les motivations.

En ce qui concerne les montants, mes services mettent maintenant la dernière main à une évaluation de ceux-ci. J'en réserve la primeur à la note que je remettrai au Premier Ministre, lundi matin.

Deuxièmement, il va de soi que nous aurons de grands problèmes pour confectionner le budget de 1994 si des apports financiers nouveaux ne nous soulagent pas. Cela vous donne un premier élément de réponse en ce qui concerne la date d'une démission éventuelle. Mais je considère que la rencontre avec le Premier Ministre, le 18 mai, pourrait déjà être décisive. Si on nous laisse des espoirs sérieux, il en ira tout autrement que si l'on nous décourage dès cette date et si l'on ne nous propose que des compensations mineures par rapport à ce que nous exigeons.

Il faut garder notre sang-froid dans ce débat, Monsieur André. Je n'en manque pas quand je menace de démissionner. C'est parce que je sais que, faute de ces compensations, justes et légitimes, ce sont, Mesdames, Messieurs, et quelles que soient nos coquetteries partisans, des pans entiers de la politique régionale qu'il faudra laisser tomber. Personnellement, je n'assumerai pas l'abandon de ces politiques qui nous sont chères et qui sont indispensables à la survie de Bruxelles et à la crédibilité de ses institutions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André. — Je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant les montants, Monsieur le Président. Je tiens à ce que cela soit acté.

M. le Président. — Ceci n'est pas un débat, Monsieur André. Vous avez eu la réponse de M. le Ministre-Président.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur le projet et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp en het afgehandelde voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE CONCERNANT LA TRESORERIE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE THESAURIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

16 s'abstiennent.

16 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Michot, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Smits et Zenner.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec le Ministre Thys.

M. le Président. — Il en est pris note.

PROPOSITION DE RESOLUTION (M. ADRIAENS ET CONSORTS) RELATIVE A LA FIXATION DE NORMES DE PRODUITS AU NIVEAU FEDERAL

Vote réservé

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (DE HEER ADRIAENS C.S.) BETREFFENDE DE VASTSTELLING VAN NORMEN VOOR PRODUKTEN OP FEDERAAL VLAK

Aangehouden stemming

M. le Président. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé à la proposition de résolution.

Wij zullen over het aangehouden amendement aan het voorstel van resolutie stemmen.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Adriaens et consorts à la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Adriaens et c.s. bij het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

9 s'abstiennent.

9 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, M. Drouart, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. de Lobkowicz, de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André, Cools, de Clippele, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Smits et Zenner.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution ainsi amendée.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie zoals geamendeerd.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

46 votent oui.

46 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

10 s'abstiennent.

10 onthouden zich.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, M. Drouart, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Smits et Zenner.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, j'aimerais justifier mon abstention.

Sur le fond de l'objectif de la proposition, nous n'étions pas opposés au fait d'élaborer de nouvelles normes, notamment relatives aux produits de lessive, afin de préserver la qualité de nos eaux.

Je conteste cependant la façon dont la résolution est proposée. Il s'agit, en fait, d'une initiative émanant de la majorité constitutionnelle. En effet, ce sont les partis qui composent la majorité constitutionnelle au Parlement national qui ont parrainé cette proposition assez curieuse.

Le texte de la résolution contient de nombreux « attendu que ... » qui font référence par exemple à l'avis de la majorité de la Commission au dialogue de Communauté à Communauté. Nous aurions préféré une motion présentant les demandes du Conseil. Malheureusement, cette motion concerne des compétences qui ne relèvent pas de notre niveau de pouvoir. Nous émettons donc des vœux pieux.

Nous nous interrogeons en tout état de cause sur la formulation de la résolution qui vient d'être votée.

M. le Président. — En conséquence, le Conseil adopte la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel van resolutie aan.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES SUITES QUE COMPTE RESERVER L'EXECUTIF AUX PISTES ET SUGGESTIONS CONTENUES DANS LE DERNIER RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A LA POLITIQUE DES IMMIGRES»

Vote réservé

MOTIES INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE GEVOLGEN DIE DE EXECUTIEVE ZAL GEVEN AAN DE DENKPISTES EN SUGGESTIES DIE VOORGESTELD WORDEN IN HET JONGSTE RAPPORT VAN HET KONINKLIJK COMMISSARIAAT VOOR HET MIGRANTENBELEID»

Aangehouden stemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Simonet à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les suites que compte réserver l'Exécutif aux pistes et suggestions contenues dans le dernier rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Simonet tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gevolgen die de Executieve zal geven aan de denkpijsten en suggesties die voorgesteld worden in het jongste rapport van het Koninklijk commissariaat voor het migrantenbeleid».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Drouart.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Drouart.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Willame-Boonen, MM. De Coster et Cornelissen.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Willame-Boonen, de heren De Coster en Cornelissen voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je voudrais dire un mot au sujet de cette motion tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, cette motion est symbolique et importante. Les commissaires royaux ont accompli un travail remarquable et l'on sait combien leurs conclusions, tout comme la quantité de leur travail, ont eu des conséquences positives, reconnues par la plupart des groupes politiques au sein de ce Conseil. Quant à la forme, lors du débat et de l'interpellation, certains membres étaient absents ... (*Protestations sur divers bancs.*)

M. André. — Il n'y a pas d'explication pour une motion.

M. le Président. — Il y a toujours explication de vote avant celui-ci!

M. André. — Pas sur une motion pure et simple! Alors c'est un précédent!

M. Drouart. — Monsieur le Président, un certain nombre de partis de la majorité étaient prêts à co-signer cette motion qui a été soumise aux groupes de la majorité et à l'ensemble des groupes des partis démocratiques.

Je regrette que ceux-ci ne l'aient pas soutenue et j'invite simplement mes Collègues à refuser la motion pure et simple en vue de passer au vote sur la motion motivée, qui est importante pour une reconnaissance de notre Région vis-à-vis du travail des commissaires royaux.

M. le Président. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Michot, Mme Nagy, MM. Smits et Zenner.

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 15.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14 u. 15.

— *La séance plénière est levée à 13 h 10.*

De plenaire vergadering is om 13 u. 10 gesloten.